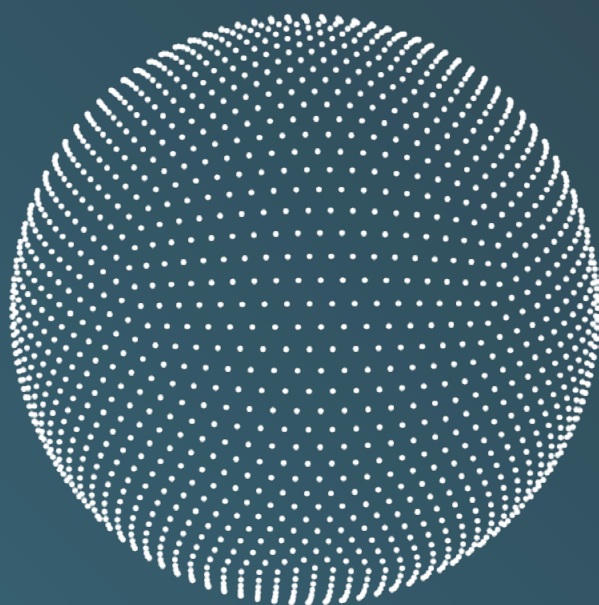




Le cœur des chaînes d'approvisionnement modernes



Notice annuelle

Pour l'exercice clos le 30 avril 2026

22 JUILLET 2026

Table des matières

1.	CONSTITUTION ET FILIALES	3
	(A) Constitution	3
	(B) Filiales	3
2.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	4
	(A) Survol	4
	(B) Développement des affaires au cours des trois plus récents exercices	5
	(C) Acquisitions importantes	7
3.	DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	7
	(A) Produits exclusifs de Tecsys	8
	(B) Services de Tecsys	9
	(C) Matériel et logiciels de tierces parties	10
	(D) Prix	11
	(E) Propriété intellectuelle, autres droits patrimoniaux et cybersécurité	11
	(F) Méthodes de distribution	12
	(G) Ventes directes	12
	(H) Méthodes de production	12
	(I) Description des installations	12
	(J) Concurrence	13
	(K) Dépenses nettes de recherche et développement	14
	(L) Nombre d'employés	14
4.	DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	14
	Capital autorisé	14
	Actions ordinaires	14
	Actions privilégiées de catégorie A	14
5.	POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	15
6.	OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS	15
7.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	15
	Ventes antérieures	16
8.	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS	16
	Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	18
	Comité d'audit	18
	Mandat du comité d'audit	18
	Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit	19
	Honoraires de l'auditeur externe	20
	Politiques et procédures relatives aux services d'audit et services non liés à l'audit	21
9.	POURSUITES	21
10.	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	21
11.	INTÉRÊT DES EXPERTS	21
12.	FACTEURS DE RISQUE	21
13.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	29
	ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30

Notice annuelle de Tecsys inc.

Dans la présente notice annuelle, « Tecsys » ou la « Société » désignent Tecsys Inc. À moins que le contexte ne s'y oppose, les appellations « Tecsys » ou « la Société » comprennent les filiales de Tecsys Inc.

Sauf indication contraire, dans la présente notice annuelle (la « notice annuelle »), le numéraire est exprimé en dollars canadiens et conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

1. CONSTITUTION ET FILIALES

(A) Constitution

Tecsys a été constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « LCSA ») le 28 avril 1983. Les statuts constitutifs de Tecsys ont été modifiés le 30 mai 1983 pour changer la dénomination de la Société de 123293 Canada Inc. en Tecsys Inc.; le 28 avril 1988 pour créer de nouvelles catégories d'actions et ajouter des restrictions de « société privée »; le 3 octobre 1995 pour subdiviser les actions de catégorie A en circulation; le 12 décembre 1996 pour subdiviser à nouveau les actions de catégorie A en circulation; le 18 mars 1998 pour créer une nouvelle catégorie d'actions; et le 18 juin 1998, dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Tecsys visant des actions ordinaires, dont la clôture a eu lieu en juillet 1998, pour subdiviser toutes les actions de catégorie A émises et en circulation à raison de deux actions pour une, créer un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A pouvant être émises en séries, échanger toutes les actions de catégorie A émises et en circulation contre des actions ordinaires à raison d'une pour une, annuler toutes les actions autorisées et non émises autres que les actions ordinaires, porter le nombre minimum d'administrateurs de un à trois, éliminer les restrictions de « société privée » relatives au transfert et à l'émission d'actions et au nombre d'actionnaires et autoriser la nomination des administrateurs conformément au paragraphe 106(8) de la LCSA.

Le 8 juillet 2020, le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé des modifications des règlements qui autorisent la Société à tenir des assemblées des actionnaires virtuelles. Ces modifications ont été ratifiées par les actionnaires de la Société lors de leur assemblée annuelle et extraordinaire du 10 septembre 2020. La Société s'est fusionnée le 1er mai 2022 avec sa filiale en propriété exclusive, OrderDynamics Corporation. Aux termes des statuts de fusion, les statuts de Tecsys demeurent les mêmes.

Le 27 juin 2024, le Conseil a approuvé des modifications des règlements afin d'adopter un règlement sur les préavis (le « Règlement no 2 »). Le Règlement no 2 établit un cadre pour la nomination des administrateurs par les actionnaires. Il fixe notamment les délais dans lesquels les actionnaires doivent soumettre à la Société un avis de mise en candidature au conseil d'administration avant toute assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires au cours de laquelle des administrateurs doivent être élus, et indique les renseignements qu'un actionnaire doit inclure dans l'avis. Le Règlement no 2 n'empêche pas de proposer des administrateurs au moyen d'une proposition d'actionnaires ou d'une demande de convocation conformément à la LCSA. Le 5 septembre 2024, les actionnaires de la Société ont voté pour approuver et ratifier le Règlement no 2.

Le siège social et principal établissement de la Société est situé au 1801, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal (Québec), Canada, H3A 2N4.

(B) Filiales

Tecsys est propriétaire :

- De la totalité des actions émises et en circulation de Tecsys U.S. Inc. (« Tecsys U.S. »), une société constituée sous le régime des lois de l'état de l'Ohio;
- De la totalité des actions émises et en circulation de Tecsys Europe Limited, une société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre;

- De la totalité des titres émis et en circulation de Gestion Logi D inc. (« Logi D »), une société constituée sous le régime de la LCSA qui est propriétaire de la totalité des actions émises et en circulation de Logi D inc., une société constituée sous le régime de la LCSA, et de Logi D Corp., une société constituée sous le régime des lois du Delaware;
- De la totalité des titres émis et en circulation de Tecsys Denmark Holding ApS, une société constituée sous le régime des lois du Danemark qui détient toutes les actions émises et en circulation de Tecsys A/S (« Tecsys A/S »), une société constituée sous le régime des lois du Danemark;
- De la totalité des actions émises et en circulation de Tecsys Supply Chain Software Private Limited, une société constituée sous le régime des lois de l'Inde (« Tecsys India »), à l'exception de 0,01 % des actions, qui sont détenues par un administrateur local (comme l'exige la loi de l'Inde).

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE

(A) Survol

Tecsys est un partenaire de confiance pour les organisations à mission critique des secteurs de la santé et de la distribution, à qui elle permet d'exploiter des chaînes d'approvisionnement résilientes, efficaces et sécurisées. Fournisseur mondial de logiciels infonuagiques axés sur l'IA doté d'une expertise sectorielle approfondie, Tecsys offre une visibilité opérationnelle en temps réel et l'exécution des processus critiques au moment où la performance et la fiabilité importent le plus.

La Société a établi une position de premier plan en Amérique du Nord pour les solutions de chaîne d'approvisionnement destinées aux secteurs de la santé et de la distribution, et elle continue d'investir dans l'expansion de son implantation mondiale et dans l'harmonisation de sa plateforme et de ses solutions d'une région à l'autre. Établie au Danemark, Tecsys A/S soutient les activités européennes et permet d'offrir une plateforme, un portefeuille de produits, une approche de mise en œuvre et une expérience client uniformes dans l'ensemble de la région.

Tecsys accompagne les organisations qui doivent composer avec les mutations structurelles et réglementaires qui façonnent les activités modernes de la chaîne d'approvisionnement. Dans les secteurs de la santé et de la distribution, les clients font face à des initiatives gouvernementales, à des dynamiques commerciales et à des exigences de conformité en constante évolution, qui nécessitent une visibilité, un contrôle et une adaptabilité accrus sans perturber l'exécution quotidienne. Les solutions de Tecsys sont conçues pour aider les organisations à composer avec ces changements en renforçant l'intégrité des données, en améliorant la traçabilité et en intégrant les considérations de conformité directement dans les processus opérationnels. Les clients peuvent ainsi gérer les risques de façon proactive, assurer la continuité et s'adapter avec plus de confiance à mesure qu'évoluent les exigences réglementaires et les conditions du marché.

Parmi les clients de Tecsys figurent des systèmes de santé de premier plan comme AdventHealth, Intermountain Health, Sanford Health, Texas Children's Hospital et UNC Health; des fabricants et distributeurs de sciences de la vie comme Cardinal Health, Roche, NDC et Rayner; ainsi que de grandes entreprises mondiales comme Nissan, Canon et Kirby Risk, parmi bien d'autres, dans les marchés de la santé et de la distribution complexe.

La Société offre une plateforme intégrée, Elite^{Mc}, qui permet aux organisations de mener des activités complexes et à enjeux élevés avec agilité, clarté et confiance. Conçue pour la complexité du monde réel, Elite^{Mc} sous-tend une gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement grâce à une souplesse à faible code et à une intelligence axée sur l'IA, de sorte que les organisations peuvent améliorer leurs résultats, atténuer les risques et obtenir un meilleur rendement du capital investi. Les produits de base, notamment la gestion de la chaîne d'approvisionnement médicale, le système de gestion d'entrepôt (« SGE »), la gestion des stocks de pharmacie et la gestion au point d'utilisation en milieu hospitalier (« PU »), sont offerts au sein d'un environnement technologique unifié qui permet aux données internes et externes de circuler de façon sécurisée dans l'ensemble des activités. La technologie de Tecsys permet une prise de décision coordonnée, une visibilité de bout en bout et une exécution plus efficace à mesure qu'évoluent les conditions de l'offre et de la demande.

La plateforme Elite^{Mc} de Tecsys est conçue pour fonctionner de façon fiable dans des environnements caractérisés par la complexité opérationnelle et l'ampleur des activités. Les clients utilisent la plateforme pour établir une plus grande uniformité, un meilleur contrôle et une traçabilité accrue, tout en conservant la souplesse nécessaire pour adapter leurs processus, s'intégrer à leurs partenaires et étendre leurs activités à de multiples sites et régions à mesure que leurs affaires évoluent.

La stratégie d'établissement d'alliances de Tecsys a continué de se développer et d'arriver à maturité au cours de l'exercice clos le 30 avril 2026 (« l'exercice 2026 »). Des relations fondamentales avec des partenaires technologiques clés, notamment Amazon Web Services (AWS), Microsoft Corporation, Shopify, Oracle Corporation et Workday, Inc., continuent de soutenir son offre de produits. D'autres partenaires de solutions technologiques, comme Honeywell International Inc., Zebra Technologies Corporation et Terso Solutions Inc., complètent la capacité de Tecsys à offrir des solutions complètes de chaîne d'approvisionnement. Tecsys continue d'élargir son réseau de partenaires de services, comme Avalon Corporate Solutions Corp, TraceLink Inc., Sequoia Group, RiseNow LLC et d'autres, avec qui elle collabore sur des occasions au sein de sa clientèle ainsi que sur de nouveaux clients potentiels. De plus, Tecsys a formé un certain nombre de partenariats pour répondre aux besoins d'automatisation de la chaîne d'approvisionnement. Ces partenaires comprennent SVT Robotics, Autostore, Locus Robotics Corp, HAI Robotics et d'autres.

Les actions ordinaires de Tecsys se négocient à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « TCS ».

(B) Développement des affaires au cours des trois plus récents exercices

2023

Le 12 septembre 2023, Tecsys a annoncé son intention de racheter des actions dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »).

Le 18 septembre 2023, Tecsys a lancé le Tecsys Innovation Lab^{Mc}, un groupe de recherche au sein de l'équipe des produits et de la technologie de Tecsys chargé d'évaluer les technologies émergentes afin de relever des défis complexes de la chaîne d'approvisionnement pour sa clientèle mondiale.

Le 26 octobre 2023, Tecsys a obtenu la certification de compétence Chaîne d'approvisionnement d'Amazon Web Services dans les catégories d'offres logicielles « Move », « Enable » et « Plan ». Tecsys estime qu'elle était alors le seul fournisseur de système de gestion d'entrepôt à obtenir ce statut dans les trois catégories.

Le 3 novembre 2023, M. Andrew Kirkwood s'est joint au conseil d'administration de Tecsys. M. Kirkwood a auparavant occupé le poste de chef de la direction de BluJay Solutions jusqu'à son acquisition par E2open en 2021, et il a également occupé des postes de haute direction chez Blue Yonder, RedPrairie et Manhattan Associates.

Le 27 novembre 2023, Tecsys a annoncé Elite^{Mc} WMS pour la distribution des soins de santé, un système de gestion d'entrepôt doté d'une prise en charge intégrée de la sérialisation prévue par la DSCSA, conçu pour aider les distributeurs de produits de santé à respecter les exigences de la Drug Supply Chain Security Act.

2024

Le 2 avril 2024, Tecsys a été nommée « acteur majeur » dans l'évaluation IDC MarketScape: Worldwide Warehouse Management 2024 Vendor Assessment. Cette première évaluation IDC MarketScape a analysé 10 fournisseurs de systèmes de gestion d'entrepôt et les a positionnés en fonction de leurs stratégies et de leurs capacités¹.

Le 5 septembre 2024, Mmes Stephany Verstraete et Sripriya Thinagar se sont jointes au conseil d'administration de Tecsys. Mme Verstraete est une dirigeante des secteurs de la technologie et de la santé numérique qui possède de l'expérience acquise chez Teladoc Health, Expedia et PepsiCo. Mme Thinagar compte plus de 25 ans d'expérience en leadership technologique et opérationnel, notamment des postes de haute direction chez Olo, Manhattan Associates et Bank of America.

¹ IDC MarketScape: Worldwide Warehouse Management 2024 Vendor Assessment (doc. no US49948523, mars 2024).

Le 18 septembre 2024, Tecsys a annoncé le renouvellement de son OPRCNA et a obtenu l'approbation de la TSX pour racheter jusqu'à 500 000 actions ordinaires, ce qui représentait 3,4 % du flottant de la Société de 14 788 706 actions ordinaires émises et en circulation au 16 septembre 2024, pour la période de douze mois commençant le 20 septembre 2024 et se terminant le 19 septembre 2025.

Le 21 octobre 2024, Tecsys a présenté de nouvelles capacités dans sa plateforme logicielle Elite^{Mc} dans le cadre de sa version 24.2. Ces améliorations comprenaient une tour de contrôle de préparation de commandes dynamique, le nettoyage des données descriptives assisté par l'IA pour le secteur des soins de santé, un tableau de bord d'intelligence d'affaires personnalisé intitulé « My Top 5 » et des étiquettes électroniques de rayon qui ont élargi le portefeuille de solutions d'automatisation et de technologie en milieu hospitalier de la Société.

Le 13 novembre 2024, Tecsys a annoncé qu'elle avait été désignée « Leader » dans la matrice de valeur technologique des SGE 2024 de Nucleus Research, une reconnaissance qui a mis en lumière l'expertise de Tecsys dans les environnements de distribution, de soins de santé, de pharmacie, d'industrie et de logistique de tierce partie. Vingt fournisseurs ont été évalués en fonction de leur convivialité et de leurs fonctionnalités et classés parmi les « Leaders », les « Experts », les « Facilitators » ou les « Core Providers »².

2025 ● **Le 1er mai 2025**, Tecsys a annoncé la création d'une nouvelle filiale en Inde, par l'intermédiaire de laquelle Tecsys a repris des contrats de clients de Pivotree Inc. et a embauché des employés établis à Bangalore, en Inde, pour prendre en charge les solutions de SGE et la prestation de services à ces clients. La nouvelle équipe ainsi acquise soutient également le développement continu des produits et renforce la couverture de soutien mondiale offerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le 7 mai 2025, Tecsys a annoncé qu'elle avait été positionnée par Gartner à titre de « Challenger » dans le Magic Quadrant³ for Warehouse Management Systems pour sa vision et son exécution. Il s'agissait de la 14e fois que Tecsys était reconnue dans ce rapport.

Le 2 juin 2025, Tecsys a annoncé le lancement de TecsysIQ^{Mc}, une couche d'intelligence infonuagique qui aide les organisations de soins de santé à unifier des données fragmentées et à générer des renseignements alimentés par l'IA dans l'ensemble des systèmes cliniques, opérationnels et financiers. Bâtie sur la plateforme Databricks Data Intelligence, TecsysIQ^{Mc} offre une base analytique moderne qui accélère le développement d'applications habilitées par l'IA et la prise de décision fondée sur les données, ce qui améliore les soins aux patients et renforce le rendement des systèmes de santé.

Le 24 juillet 2025, Tecsys a annoncé qu'elle avait obtenu la certification Great Place To Work® dans chacun des pays où elle exerce ses activités : le Canada, les États-Unis, le Danemark et l'Inde⁴.

Le 17 septembre 2025, Tecsys a annoncé le renouvellement de son OPRCNA et l'approbation de la TSX pour racheter jusqu'à 500 000 actions ordinaires, ce qui représentait 3,4 % du flottant de la Société de 14 814 835 actions ordinaires émises et en circulation au 9 septembre 2025, pour la période de douze mois commençant le 20 septembre 2025 et se terminant le 19 septembre 2026.

Le 13 novembre 2025, Tecsys a annoncé que sa plateforme phare Elite^{Mc} est désormais offerte sur AWS Marketplace, ce qui donne aux organisations des secteurs de la santé et de la distribution complexe un accès plus rapide et plus direct à sa technologie de calibre entreprise.

2026 ● **Le 13 janvier 2026**, Tecsys a annoncé que la Société avait été reconnue dans le cadre des Best in Business Awards de Modern Healthcare pour son rôle dans le renforcement de la résilience et de la visibilité de la chaîne d'approvisionnement des systèmes de santé⁵.

² Nucleus Research, WMS Technology Value Matrix 2024 (2024)

³ Gartner, Magic Quadrant for Warehouse Management Systems (1er mai 2025).

⁴ Communiqué de Tecsys daté du 24 juillet 2025 annonçant la certification Great Place To Work® dans tous les pays où Tecsys exerce ses activités.

⁵ Communiqué de Tecsys daté du 13 janvier 2026 annonçant sa reconnaissance dans le cadre des Best in Business Awards de Modern Healthcare.

Le 17 mars 2026, Tecsyst a annoncé que la TSX avait approuvé une modification de son OPRCNA visant à porter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées aux fins d'annulation de 500 000 à 900 000 actions ordinaires pour le reste de la durée de l'OPRCNA en cours. Cette autorisation accrue reflète l'intention de la Société d'effectuer des rachats additionnels dans le cadre de sa stratégie disciplinée de répartition du capital.

Le 1er avril 2026, Tecsyst a annoncé qu'elle avait reçu trois prix liés au milieu de travail. Tecsyst a été reconnue comme l'un des Meilleurs lieux de travail^{Mc} au Canada en 2026, l'un des Meilleurs lieux de travail pour les femmes^{Mc} en 2026 selon Great Place To Work® Canada et, pour une deuxième année consécutive, l'un des meilleurs employeurs de Montréal⁶.

(C) Acquisitions importantes

Tecsyst n'a réalisé aucune acquisition importante au cours de l'exercice 2026.

3. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Les activités de Tecsyst sont principalement axées sur les secteurs de la santé et de la distribution, où la Société a acquis une expertise sectorielle approfondie et noué des relations clients de longue date. Bien que la santé constitue une priorité de croissance stratégique, les solutions de Tecsyst sont conçues pour soutenir des activités complexes dans tous les secteurs où le contrôle, la résilience et l'exécution importent le plus.

Dans le secteur de la santé, Tecsyst sert des systèmes de santé, des hôpitaux, des réseaux de prestation intégrés (« RPI »), des distributeurs pharmaceutiques, des distributeurs de produits médicaux et des fabricants de sciences de la vie. La Société aide les organisations à renforcer leur résilience, à améliorer leur rendement opérationnel et à favoriser de meilleurs résultats en apportant une visibilité, une traçabilité et un contrôle accrus des stocks, des fournisseurs et des processus dans l'ensemble des hôpitaux et des réseaux de soins. Les chaînes d'approvisionnement du secteur de la santé demeurent souvent grevées par des systèmes fragmentés, des processus manuels et une visibilité limitée, ce qui peut entraîner du gaspillage, des ruptures de stock, des difficultés de conformité et des efforts administratifs inutiles. Tecsyst relève ces défis au moyen de solutions conçues pour les environnements réglementés, qui aident les organisations de soins de santé à réduire les risques, à maîtriser les coûts et à assurer la disponibilité des produits essentiels là où et au moment où ils sont nécessaires.

Dans le secteur de la distribution, Tecsyst sert des fabricants, des fournisseurs de logistique de tierce partie, des distributeurs de pièces d'équipement lourd, des distributeurs industriels et d'autres organisations exploitant des chaînes d'approvisionnement complexes à fort volume. La Société aide les organisations à relier leurs stocks et leurs activités au sein de réseaux de plus en plus complexes. Ces environnements sont marqués par des marges plus serrées, des attentes de service croissantes, une multiplication des canaux et des perturbations continues. Tecsyst combine une expertise sectorielle et des solutions souples et évolutives qui aident les clients à améliorer leur débit, à coordonner l'exécution des commandes, à s'adapter plus rapidement au changement et à maintenir le contrôle opérationnel dans l'ensemble des entrepôts, des centres de distribution et des réseaux élargis de la chaîne d'approvisionnement.

La Société maintient une clientèle diversifiée en Amérique du Nord et à l'étranger. Pour l'exercice clos le 30 avril 2025 (« l'exercice 2025 »), environ 72 % des produits ont été générés aux États-Unis, 19 % au Canada et 9 % en Europe et sur d'autres marchés internationaux. Pour l'exercice 2026, environ 74 % des produits ont été générés aux États-Unis, 16 % au Canada et 10 % en Europe et sur d'autres marchés internationaux.

Tecsyst continue d'étendre sa présence internationale, avec des équipes et des activités au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Inde, soutenant des clients dans de multiples régions et renforçant sa position de fournisseur mondial de technologies de chaîne d'approvisionnement. Tecsyst U.S., une filiale en propriété exclusive de Tecsyst, agit à titre d'agent de vente, de services et de marketing pour Tecsyst aux États-Unis, où une part importante des produits de Tecsyst est générée.

La Société tire ses produits d'exploitation de cinq principales sources :

1. les abonnements aux logiciels-services (« SaaS »); la Société tire des produits de logiciels exclusifs selon un modèle SaaS. Les abonnements SaaS représentent le droit d'accéder à la plateforme logicielle de la Société dans un environnement géré pour une période donnée. La Société conclut des ententes

⁶ Communiqué de Tecsyst daté du 1er avril 2026 annonçant sa reconnaissance comme l'un des Meilleurs lieux de travail^{Mc} au Canada en 2026, l'un des Meilleurs lieux de travail pour les femmes^{Mc} en 2026 et l'un des meilleurs employeurs de Montréal.

d'abonnement SaaS qui constituent généralement des obligations de prestation pluriannuelles assorties de durées contractuelles initiales de trois à cinq ans avec clauses de renouvellement automatique;

2. la maintenance et le soutien, qui proviennent en grande partie de la base installée de licences perpétuelles héritées de la Société. Les produits tirés de la maintenance et du soutien découlent aussi de la vente de matériel assorti de maintenance, qui fait partie du modèle d'affaires continu de la Société. La Société conclut des contrats de maintenance et de soutien dont la durée initiale est généralement d'un an et qui sont assujettis à un renouvellement annuel;
3. les services professionnels, notamment les services de mise en œuvre, de conseil et de formation offerts aux clients, ainsi que les dépenses remboursables;
4. les licences, y compris les logiciels exclusifs et les logiciels de tierces parties;
5. le matériel, y compris les produits matériels de tierces parties et les produits technologiques exclusifs.

Tecsys s'attend à ce que ses produits de logiciels-services continuent de s'accroître au fil du temps. Les produits tirés des services de maintenance et de soutien se rapportent en grande partie à l'ancien modèle d'affaires de la Société qui consistait à vendre des licences perpétuelles assorties de frais de maintenance et de soutien. Les produits tirés des services de maintenance et de soutien découlent également de la vente de matériel assorti de maintenance, qui fait partie du modèle d'affaires continu de la Société. La Société s'attend à ce que les produits tirés des services de maintenance et de soutien diminuent généralement au fil du temps, à mesure que de nouveaux clients acquièrent des abonnements SaaS et que les clients existants migrent vers le SaaS.

Aux exercices 2025 et 2026, Tecsys a généré des produits totaux de 176,5 millions de dollars et de 193,1 millions de dollars respectivement. La répartition des produits pour l'exercice 2025 était la suivante : SaaS, 38 %; maintenance et soutien, 18 %; services professionnels, 33 %; licences, 1 %; et matériel, 10 %. La répartition des produits pour l'exercice 2026 était la suivante : SaaS, 42 %; maintenance et soutien, 16 %; services professionnels, 33 %; licences, 0 %; et matériel, 9 %.

(A) Produits exclusifs de Tecsys

Tecsys développe et offre une gamme de solutions logicielles infonuagiques de chaîne d'approvisionnement bâties sur sa plateforme de base, Tecsys Elite^{Mc}. La plateforme est conçue pour aider les organisations à exploiter des chaînes d'approvisionnement complexes et à enjeux élevés avec visibilité, agilité et confiance, particulièrement dans les secteurs où le rendement opérationnel, l'exactitude et la fiabilité sont essentiels.

Elite^{Mc} repose sur une infrastructure SaaS sécurisée, une grande souplesse et une intelligence axée sur l'IA. Itopia® est la capacité à faible code de la plateforme, qui permet aux organisations de personnaliser les processus, d'adapter leurs façons de faire et de réagir rapidement au changement sans modifier le code sous-jacent ni perturber leurs activités. Cette capacité est conçue pour soutenir l'évolution opérationnelle continue tout en préservant la stabilité et la capacité de mise à niveau du système.

TecsylQ^{Mc} est le moteur d'intelligence de la plateforme, qui unifie des données provenant de multiples sources afin d'offrir des prévisions en temps réel, des renseignements clairs et exploitables et une exécution autonome au rythme du client. Grâce à des capacités d'IA prédictive, générative et agentique, TecsylQ^{Mc} transforme la complexité de la chaîne d'approvisionnement en actions coordonnées et intelligentes.

S'appuyant sur cette plateforme, Tecsys offre des solutions couvrant plusieurs domaines fondamentaux de l'exécution de la chaîne d'approvisionnement.

Le SGE de Tecsys aide les organisations à gérer des activités d'entrepôt complexes avec rapidité, exactitude et contrôle. Le produit prend en charge la préparation de commandes avancée, le réapprovisionnement, l'optimisation de la main-d'œuvre et la visibilité en temps réel, aidant les équipes à réduire les erreurs, à améliorer le débit et à s'adapter à l'évolution de la demande. Le SGE de Tecsys est régulièrement reconnu par d'éminents analystes du secteur pour sa capacité à prendre en charge des activités de chaîne d'approvisionnement complexes et à mission critique. Tecsys est positionnée comme « Challenger » dans le Magic Quadrant^{Mc} de Gartner® pour les systèmes de gestion d'entrepôt, comme « Leader » dans

la matrice de valeur technologique des SGE de Nucleus Research et comme « acteur majeur » dans l'IDC MarketScape: Worldwide Warehouse Management.

Le produit de gestion de la chaîne d'approvisionnement médicale de la Société aide les responsables du secteur de la santé à gérer les stocks, les fournisseurs et les processus dans l'ensemble des hôpitaux et des réseaux de soins. Conçu pour les environnements réglementés, il offre aux équipes de santé la visibilité et le contrôle dont elles ont besoin pour réduire les risques, maîtriser les coûts et contribuer à ce que les soins aux patients ne soient pas perturbés. La solution de gestion au point d'utilisation (PU) en milieu hospitalier de Tecsys offre une visibilité de suivi et de traçabilité en temps réel de l'utilisation des produits au chevet du patient et au niveau des interventions. En saisissant des données de consommation exactes, elle aide les hôpitaux à améliorer la facturation, à gérer les rappels, à réduire le gaspillage et à soutenir les équipes cliniques sans alourdir le fardeau administratif.

Le système de gestion des stocks de pharmacie (« SGSP ») de la Société aide les organisations de soins de santé à gérer les stocks de médicaments avec précision et confiance. Des substances contrôlées aux médicaments à coût élevé, il renforce la traçabilité et la conformité, réduit les ruptures de stock et les péremptions et améliore la gestion financière grâce à une visibilité et à un contrôle en temps réel.

Omni^{Mc} WMS aide les détaillants, les distributeurs, les grossistes et les entreprises de vente directe aux consommateurs à gérer l'exécution des commandes avec rapidité, exactitude et contrôle. Il prend en charge la réception, la gestion des stocks ainsi que la préparation et l'emballage des commandes dans un seul ou plusieurs centres de distribution, y compris la micro-exécution, aidant les équipes à réduire les erreurs, à améliorer le débit et à évoluer au gré des variations de la demande.

En plus de ces solutions de base, Tecsys offre des capacités complémentaires comme la gestion des commandes, la gestion du transport et la facturation, qui peuvent être déployées dans le cadre de mises en œuvre de solutions plus vastes selon les besoins des clients. La Société continue également de prendre en charge certaines offres héritées et non essentielles, ce qui reflète l'étendue de sa base installée tout en maintenant une orientation stratégique sur sa plateforme de base et ses principaux domaines de solutions.

Tecsys continue de faire évoluer sa plateforme et ses solutions afin de répondre à l'évolution des besoins de la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur l'amélioration de la visibilité, de l'adaptabilité et du contrôle opérationnel dans des réseaux de chaîne d'approvisionnement de plus en plus complexes.

(B) Services de Tecsys

Tecsys complète son portefeuille de logiciels par des services qui soutiennent la mise en œuvre, l'adoption, l'amélioration et l'utilisation continue de ses solutions. Ces services constituent une composante importante de l'offre globale de la Société et contribuent de façon appréciable aux produits d'exploitation et à la réussite des clients. Les catégories de services de Tecsys comprennent la mise en œuvre, le soutien, les services-conseils et l'amélioration des systèmes.

(i) Mise en œuvre

Tecsys offre des services de gestion de projet et de mise en œuvre pour soutenir les activités de conception, de déploiement, de formation et de mise en service des solutions logicielles de ses clients. Grâce à son équipe de gestionnaires de projet, de spécialistes des logiciels et d'experts sectoriels, Tecsys applique une méthodologie de mise en œuvre structurée conçue pour accélérer la création de valeur tout en alignant la portée du projet sur les besoins du client dès le départ.

Tecsys offre également des ressources de formation et d'intégration aux clients à plusieurs niveaux. Ces services visent à aider les clients à acquérir les connaissances des systèmes nécessaires pour exploiter, entretenir et faire évoluer les solutions de Tecsys dans leurs propres environnements. Tecsys offre aussi une formation sur la plateforme qui permet aux équipes d'affaires et de TI internes d'adapter le logiciel et de gérer ces adaptations à mesure que de nouvelles versions sont lancées.

(ii) Mise en œuvre par des tiers

Pour soutenir les déploiements chez ses clients, Tecsys collabore avec un réseau de partenaires de mise en œuvre qui apportent des compétences et une capacité de prestation additionnelles. Ces partenaires ont accès aux outils et aux ressources de formation de Tecsys et aident les clients à mettre

en œuvre des technologies de chaîne d'approvisionnement dans les environnements d'entrepôt et dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

(iii) Soutien

Après la mise en œuvre, Tecsyst offre du soutien applicatif, logiciel et matériel par l'intermédiaire de son organisation de soutien à la clientèle. Les clients ont accès à des services de soutien, à des programmes de soins à la clientèle et à des services connexes par l'intermédiaire du portail de soutien omnicanal de Tecsyst.

Les spécialistes du soutien de Tecsyst répondent aux incidents triés par le centre d'assistance du client, effectuent des diagnostics et fournissent une résolution technique. Au besoin, le personnel de soutien peut accéder à distance aux systèmes des clients pour examiner les problèmes, effectuer des diagnostics et prendre des mesures correctives.

Tecsyst offre également des services facultatifs de configuration et d'installation du matériel, de même qu'un soutien continu à l'intégration du matériel selon un mode de facturation au temps et aux matériaux. Le soutien à la réparation du matériel est fourni conformément à des ententes sur les niveaux de service négociées en fonction des engagements de réparation des fabricants. De plus, Tecsyst a historiquement offert des services autonomes d'hébergement et d'administration de bases de données et continue de prendre en charge ces comptes hérités.

(iv) Services-conseils

Les services-conseils de Tecsyst visent à aider les clients à évaluer et à améliorer l'utilisation de leurs systèmes au fil du temps. Les consultants de Tecsyst travaillent avec les clients tout au long du cycle de vie pour repérer les fonctionnalités sous-utilisées, remédier aux contraintes opérationnelles et de ressources et soutenir les initiatives d'amélioration continue.

Ces services peuvent être de nature fonctionnelle ou technique et sont fournis par des consultants possédant de l'expérience en logistique, en logiciels et en analytique dans divers environnements de distribution. Les services-conseils visent à offrir aux clients de la continuité, une reddition de comptes et des conseils pratiques alignés sur leurs objectifs de rendement opérationnel.

(v) Amélioration des systèmes

Les services d'amélioration des systèmes de Tecsyst prennent en charge les intégrations et les adaptations logicielles propres à chaque client. Ces services comprennent l'installation et la configuration d'interfaces de programmation d'applications (API) standardisées intégrées pour relier les solutions de Tecsyst aux systèmes complémentaires pertinents, ce qui aide à préserver l'intégrité des données tout en réduisant les besoins de saisie manuelle.

Les services d'amélioration des systèmes comprennent également la personnalisation de logiciels et les adaptations qui ne font pas partie de la gamme de produits standard de Tecsyst.

(C) Matériel et logiciels de tierces parties

Afin d'offrir des solutions complètes et de bout en bout, Tecsyst complète ses offres logicielles par du matériel sélectionné et des composants logiciels de tierces parties qui soutiennent les déploiements chez les clients et étendent les capacités des solutions lorsqu'il y a lieu.

En ce qui concerne le matériel, Tecsyst peut acquérir auprès de fournisseurs tiers des technologies informatiques mobiles et fixes ainsi que d'autres appareils connexes en vue de leur revente aux clients dans le cadre de mises en œuvre de solutions plus vastes. Ces offres de matériel peuvent comprendre des produits de fournisseurs comme Honeywell International Inc., Zebra Technologies Corporation, PDI Digital et Terso Solutions Inc. Dans les environnements de soins de santé, Tecsyst offre également des technologies comme des armoires et des portails à IRF qui aident les systèmes de santé à suivre des produits de grande valeur, notamment des dispositifs médicaux et des implants.

Tecsyst offre également une technologie matérielle exclusive conçue pour les applications au point d'utilisation et d'autres applications de soins de santé, y compris des solutions qui aident les clients à suivre des articles à faible coût et à forte rotation dans des environnements à espace restreint.

Les produits tirés du matériel peuvent varier d'une période à l'autre, mais ces offres demeurent une composante importante de l'offre globale de Tecsys, car elles soutiennent les déploiements de solutions et complètent les produits récurrents de logiciels et de services de la Société.

Les solutions logicielles de Tecsys peuvent également être étendues au moyen de modules et de technologies logiciels complémentaires de tierces parties. Ces composants permettent à la Société de répondre à des besoins précis des clients et d'offrir un éventail plus large de capacités dans le cadre de son offre de solutions globale.

(D) Prix

Les abonnements SaaS de Tecsys reposent sur des frais annuels, généralement payés d'avance sur une base annuelle. Les ententes d'abonnement ont généralement une durée déterminée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Le prix du SaaS est généralement établi en fonction du nombre d'utilisateurs finaux de l'application visée, du nombre et du type de produits (ou modules), ainsi que du nombre de sites et d'environnements demandés par le client. Dans les déploiements de gestion au point d'utilisation en milieu hospitalier, le prix est établi en fonction du nombre de salles périopératoires ou d'emplacements desservis, selon l'application et l'utilisation. Dans les déploiements de système de gestion des commandes (SGC), le prix est généralement établi en fonction du nombre de transactions ou de commandes traitées.

Le prix des licences perpétuelles est généralement établi en fonction du nombre d'utilisateurs et des modules sous licence. Les licences perpétuelles comprennent des services de maintenance connexes.

Les services de conseil, y compris les mises en œuvre, la gestion de projet, la formation, les services-conseils et l'amélioration des systèmes, sont généralement facturés à un taux horaire, selon le type de travail à effectuer pour le client et la durée du projet.

(E) Propriété intellectuelle, autres droits patrimoniaux et cybersécurité

Tecsys se fonde principalement sur la réglementation sur les droits d'auteurs et les secrets commerciaux et des dispositions intégrées à ses conventions de logiciels et de services pour établir et protéger ses droits patrimoniaux à l'égard de ses produits et de sa technologie. Les codes sources des produits et de la technologie de Tecsys sont protégés tant à titre de secrets commerciaux qu'à titre d'œuvres non publiées protégées par le droit d'auteur.

Tecsys utilise également certaines technologies logicielles et d'autres informations dont elle détient les licences d'utilisation de tierces parties sur une base non exclusive, y compris un logiciel intégré à un logiciel créé à l'interne et utilisé dans les produits de Tecsys pour exécuter des fonctions clés. Ces conventions de licence avec des tiers exigent généralement le paiement de droits de licence fondés sur les ventes du produit dans lequel la technologie est utilisée.

Étant donné que l'industrie de la conception de logiciels est caractérisée par l'évolution rapide de la technologie, la direction estime que des facteurs comme les compétences technologiques et créatives de son personnel, le développement de nouveaux produits, l'amélioration fréquente des produits, la reconnaissance du nom et de la marque et la fiabilité de la maintenance du produit sont plus importants pour établir et conserver un leadership technologique que les diverses mesures de protection juridiques visant sa technologie.

Avec la sophistication croissante et la persistance des cybermenaces, Tecsys reconnaît à quel point il est impératif de gérer efficacement les risques liés à la perte de données, aux logiciels malveillants et aux attaques pernicieuses, qu'ils émanent de l'intérieur ou de l'extérieur. À cette fin, Tecsys a mis au point un programme complet de sécurité de l'information qui fait continuellement l'objet d'améliorations en fonction des nouvelles menaces. Des vérifications indépendantes révèlent que Tecsys n'a été victime d'aucune faille importante de sécurité informatique. Tecsys demeure résolue à surveiller ces risques, à renforcer ses protections contre des intrusions et à peaufiner ses plans et procédures de gouvernance en matière de sécurité.

(F) Méthodes de distribution

Tecsys a son siège social à Montréal, au Canada, et les membres de ses équipes de vente et de marketing sont répartis dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Les équipes de vente et de marketing de Tecsys commercialisent et vendent ses produits et services en ciblant des marchés verticaux clés dans des régions géographiques, au moyen d'efforts de vente directe et de recommandations de partenaires. Au 30 avril 2026, Tecsys comptait environ 88 personnes affectées à la vente et au marketing.

(G) Ventes directes

La majorité des ventes de logiciels de Tecsys proviennent de son canal de vente directe. La force de vente directe de Tecsys est établie en Amérique du Nord et en Europe. Le personnel de vente de Tecsys se concentre sur la gestion des comptes existants et sur les ventes à de nouveaux clients. Les représentants commerciaux de Tecsys chargés de l'acquisition de nouveaux clients possèdent une expertise en gestion de la chaîne d'approvisionnement (GCA) dans les secteurs de la santé et de la distribution.

En plus de son canal de vente directe, la Société s'appuie sur un solide écosystème de partenaires de mise en œuvre et de technologie pour percer le marché et agir comme source additionnelle de pistes de vente pour sa force de vente directe.

(H) Méthodes de production

La gamme de produits logiciels de chaîne d'approvisionnement de Tecsys s'élargit continuellement à mesure que de nouveaux produits sont développés et que des capacités sont ajoutées aux produits existants. L'équipe de recherche et développement (« R-D ») de Tecsys produit de nouvelles versions à une cadence régulière, les nouvelles fonctionnalités majeures étant lancées selon un calendrier fixe tous les trois à six mois, selon les produits.

L'équipe de R-D de Tecsys parvient à raccourcir les cycles de développement et à répondre rapidement aux occasions du marché et aux besoins des clients:

- en utilisant des méthodologies logicielles fondées sur le processus itératif appelé « Agile »;
- en validant et en intégrant continuellement les logiciels en cours de développement afin qu'ils soient prêts à être lancés;
- en s'organisant en petites équipes autonomes qui possèdent les compétences nécessaires pour définir, développer et mettre à l'essai leurs produits logiciels.

L'architecture logicielle de Tecsys a été modernisée grâce à un investissement important en R-D au cours des dernières années. Elle est désormais Web et prend en charge de multiples navigateurs et appareils (ordinateurs, tablettes et téléphones). La logique d'affaires est écrite en Java, en .NET et dans d'autres langages de programmation que la direction estime parmi les plus populaires, et elle s'exécute sur les principales bases de données commerciales. Les produits SaaS sont hébergés chez des fournisseurs infonuagiques réputés et de premier plan.

Maintenant que TecsysIQ^{Mc} fait partie du portefeuille de Tecsys, la Société intègre des capacités d'IA générative et d'IA agentique qui améliorent les capacités d'exécution de la chaîne d'approvisionnement du produit. Tecsys applique des principes d'IA sécuritaire, veillant au respect de cadres sectoriels rigoureux, à l'isolation des données pour les clients et à ce que les recommandations de l'IA ne soient mises en œuvre qu'avec le concours d'un utilisateur humain.

Conformément aux récents progrès de l'intelligence artificielle, Tecsys a doté son organisation de développement d'outils d'IA modernes et de pointe afin d'accélérer le développement de nouvelles capacités de produits.

L'organisation de R-D a été renforcée par une équipe à Bangalore, en Inde, qui contribue activement au développement des produits de base de Tecsys.

(I) Description des installations

Les bureaux du siège social et de la haute direction de Tecsys sont situés dans des locaux loués au 1801, avenue McGill College, 12^e étage, Montréal (Québec). Le bail a débuté en novembre 2025 et vient à échéance le 30 avril 2036.

Le 11 juillet 2023, Tecsyst a signé un bail de douze mois visant des locaux à bureaux situés au 120 East Beaver Creek Road, bureau 31E, Richmond Hill (Ontario), prenant effet le 1er septembre 2023. À l'exercice 2026, le bail a été renouvelé pour douze mois et vient à échéance le 31 août 2026. De plus, à l'exercice 2024, Tecsyst a souscrit un abonnement mensuel donnant accès à un espace de travail partagé au 600 Matheson Boulevard W, Mississauga (Ontario).

Le 6 novembre 2023, Tecsyst US a signé un bail de douze mois visant un espace à bureaux situé au 231 South LaSalle Street, bureau 2100, Chicago (Illinois), prenant effet le 1er janvier 2024. Le bail s'est depuis renouvelé automatiquement pour des durées successives de douze mois chaque 1er janvier.

Le 3 décembre 2015, Tecsyst a signé un bail visant une installation située au 820, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec). Ce bail a pris effet le 1er mars 2016 et viendra à échéance le 30 juin 2027.

Tecsyst A/S loue une installation située au Stationsparken 25, DK-2600 Glostrup, au Danemark. Le bail a pris effet le 1er juillet 2015, peut être résilié par Tecsyst A/S moyennant un préavis de 6 mois en tout temps après le 30 juin 2020 et vient à échéance le 31 décembre 2026.

Tecsyst A/S loue une installation située au Bogøvej 15, DK-8382 Hinnerup, au Danemark. Le bail a pris effet le 1er juin 2015 et peut être résilié moyennant un préavis de 4 mois.

Le 2 mai 2025, Tecsyst Supply Chain Software Private Limited a conclu une entente visant un bureau géré situé au BMTC Complex, Old Madiwala, Kuvempu Nagar, Stage 2, BTM Layout, Bengaluru, Karnataka 560068. Le bail a pris effet le 23 juin 2025 et vient à échéance le 22 septembre 2027.

(J) Concurrence

La direction estime que la plateforme technologique et la suite de produits intégrée de Tecsyst sont bien placées pour répondre aux besoins des chaînes d'approvisionnement complexes du secteur de la santé et des environnements de distribution à fort volume. Les offres de la Société reposent sur sa plateforme de base de chaîne d'approvisionnement, Elite, et comprennent des applications spécialisées pour la gestion d'entrepôt, la traçabilité au point d'utilisation, la gestion des stocks de pharmacie et l'analytique, toutes conçues pour offrir visibilité, agilité et contrôle dans les activités à mission critique.

La Société a également lancé TecsystIQ^{Mc}, un moteur d'intelligence artificielle qui unifie les données provenant de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement afin d'offrir une visibilité en temps réel, des renseignements exploitables et des capacités d'aide à la décision axées sur l'IA, permettant aux organisations de mieux anticiper et gérer la complexité opérationnelle et d'y réagir.

Nos capacités sont particulièrement pertinentes dans les marchés caractérisés par une complexité croissante, notamment le besoin de traçabilité de bout en bout, l'évolution des exigences réglementaires, des attentes accrues en matière de sécurité des données et une incertitude macroéconomique et géopolitique élargie, y compris les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la volatilité liée au commerce et aux tarifs douaniers et la pression continue sur les coûts et les niveaux de service.

Les principaux facteurs concurrentiels qui touchent le marché des produits de Tecsyst comprennent la compétence du fournisseur, la fonctionnalité des produits, l'adaptabilité, la performance et la fiabilité de la technologie, la profondeur de l'expérience sectorielle dans les activités de santé et de distribution, la facilité de mise en œuvre, la rapidité de déploiement et le coût total de possession.

Tecsyst exerce ses activités dans un marché concurrentiel qui comprend des fournisseurs comme Manhattan Associates, Blue Yonder, Körber, Infor, Softeon, Cardinal Health, Par Excellence Systems et Omnicell. De plus, certains fournisseurs de progiciels de gestion intégrés (PGI), notamment Oracle et Workday, ainsi que des fournisseurs de dossiers médicaux électroniques comme Epic, offrent des fonctionnalités limitées de gestion des stocks.

La direction estime que Tecsyst se distingue par l'étendue et la profondeur de ses fonctionnalités, par l'architecture unifiée de sa plateforme et par sa capacité à prendre en charge des environnements complexes, hautement réglementés et axés sur la traçabilité, particulièrement dans les systèmes de santé et les activités de distribution à fort volume.

(K) Dépenses nettes de recherche et développement

Le tableau suivant présente les dépenses nettes de R-D (en milliers de dollars canadiens) de la Société au cours des cinq plus récents exercices complets :

	2026	2025	2024	2023	2022
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
DÉPENSES	38 786	34 770	33 720	27 745	23 919
MOINS : CRÉDITS D'IMPÔT	(4 234)	(4 300)	(3 777)	(3 418)	(3 362)
MOINS : FRAIS DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS	(2 209)	(1 924)	(1 012)	(880)	(1 072)
AMORTISSEMENT DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS	721	769	583	496	290
TOTAL	33 064	29 315	29 514	23 943	19 775

Les dépenses nettes de R-D se sont élevées à 33,1 millions de dollars à l'exercice 2026, en hausse de 3,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts de personnel et des autres coûts de R-D, y compris les coûts engagés pour appuyer les efforts de la Société en vue d'obtenir la certification du Federal Risk and Authorization Management Program (« FedRAMP »), en partie compensée par une hausse des coûts de développement nets inscrits à l'actif. La Société a comptabilisé des crédits d'impôt à la R-D et au développement des affaires électroniques de 4,2 millions de dollars à l'exercice 2026, comparativement à 4,3 millions de dollars pour l'exercice précédent. De plus, la Société a inscrit à l'actif des frais de développement de 2,2 millions de dollars à l'exercice 2026, comparativement à 1,9 million de dollars à l'exercice 2025. Elle a amorti des frais de développement reportés de 0,7 million de dollars à l'exercice 2026, comparativement à 0,8 million de dollars à l'exercice 2025. Durant l'exercice 2022, la Société a comptabilisé des crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables liés à la RS&DE totalisant 0,6 million de dollars qui répondaient aux critères de comptabilisation au cours de cet exercice.

(L) Nombre d'employés

Au 30 avril 2026, Tecsys comptait environ 682 employés, en baisse par rapport à 745 au 30 avril 2025. Au 30 avril 2026, environ 74 personnes travaillaient pour Tecsys U.S., en baisse par rapport à 80 au 30 avril 2025.

4. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Capital autorisé

Le capital-actions autorisé de Tecsys consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A pouvant être émises en séries; 14 434 337 actions ordinaires sont émises et en circulation et aucune action privilégiée de catégorie A n'est émise et en circulation au 30 avril 2026.

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'exprimer une voix aux assemblées des actionnaires de la Société, de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant, et lors de la liquidation ou dissolution de la Société, de participer au partage de son actif sous réserve des droits des porteurs de toute catégorie d'action de rang supérieur à celui des actions ordinaires.

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises de temps à autre, en une ou plusieurs séries, suivant la décision du conseil d'administration à cet égard. Les actions privilégiées de catégorie A prennent rang avant les actions ordinaires quant au paiement de dividendes et au remboursement de capital. Les actions privilégiées de catégorie A ne confèrent pas droit de vote à leurs porteurs aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire de la législation applicable.

5. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le 26 février 2008, le Conseil a approuvé une politique en matière de dividendes selon laquelle il prévoyait déclarer un dividende en espèces de 0,02 \$ par action ordinaire payable après la publication des résultats financiers du premier et du troisième trimestres de chaque exercice. Depuis cette date, le Conseil a constamment augmenté les dividendes et, dans le cadre de la politique actuelle, le Conseil a l'intention de déclarer un dividende en espèces trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire.

La décision de déclarer ou non un dividende est laissée à l'appréciation du Conseil, sous réserve de la législation applicable. Pour décider s'il déclare un dividende et, le cas échéant, en fixer le montant, le Conseil tient compte, entre autres, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capitaux de la Société, de même que des autres facteurs qu'il estime pertinents.

La Société a versé un dividende de 0,35 \$ par action ordinaire (5 155 000 \$ au total) à l'exercice 2026; de 0,33 \$ par action ordinaire (4 880 000 \$ au total) à l'exercice 2025 et de 0,31 \$ par action ordinaire (4 560 000 \$ au total) à l'exercice 2024.

6. OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 12 septembre 2023, la Société a publié un avis d'intention concernant une OPRCNA auprès de la TSX. L'OPRCNA couvrait la période de douze mois commençant le 14 septembre 2023 et se terminant le 13 septembre 2024. Le 18 septembre 2024, la Société a annoncé que la TSX avait approuvé le renouvellement de son OPRCNA pour la période de douze mois commençant le 20 septembre 2024 et se terminant le 19 septembre 2025.

Le 17 septembre 2025, la Société a annoncé que la TSX avait approuvé le renouvellement de son OPRCNA pour la période de douze mois commençant le 20 septembre 2025 et se terminant le 19 septembre 2026. La Société avait l'intention de racheter jusqu'à 500 000 actions ordinaires, ce qui représentait 3,4 % de ses 14 814 835 actions ordinaires émises et en circulation au 9 septembre 2025. Dans le cadre de l'OPRCNA, sauf pour les achats effectués conformément aux exceptions relatives aux achats en bloc, la Société peut acheter jusqu'à 2 378 actions ordinaires au cours de n'importe quel jour de bourse. Le 17 mars 2026, la Société a annoncé que la TSX avait approuvé une modification de son OPRCNA visant à porter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées aux fins d'annulation de 500 000 à 900 000 pour le reste de la durée en cours se terminant le 19 septembre 2026. Les achats effectués dans le cadre des programmes d'OPRCNA sont réalisés au prix du marché au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX et/ou d'autres systèmes de négociation canadiens, conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires achetées dans le cadre du programme d'OPRCNA sont annulées.

Au cours de l'exercice 2026, la Société a racheté 423 814 de ses actions ordinaires en circulation à des fins d'annulation (172 200 à l'exercice 2025) à un prix moyen de 30,88 \$ par action (40,27 \$ par action à l'exercice 2025). Le coût total lié à l'achat de ces actions, y compris les autres coûts connexes, s'est élevé à 13,2 millions de dollars à l'exercice 2026 (6,9 millions de dollars à l'exercice 2025).

7. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de Tecsys sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « TCS ». Le tableau qui suit indique, en dollars canadiens, les variations du cours des actions ordinaires et leurs volumes de négociation à la TSX ainsi qu'à d'autres bourses (y compris Alpha, Aeroquest, Aequitas, Chi-X, CX2, CSE Pure, Instinet, LiquidNet, Lynx et Omega) pour chaque mois du plus récent exercice complet :

	VARIATION DU COURS		VOLUME DES OPÉRATIONS À LA TSX	VOLUME DES OPÉRATIONS À LA TSX ET À D'AUTRES BOURSES
	HAUT	BAS		
Mai 2025	44,86	40,79	299 595	373 204
Juin 2025	43,22	35,60	122 031	308 921
Juillet 2025	40,29	36,27	169 658	356 661
Août 2025	39,51	35,42	233 077	406 322
Septembre 2025	36,39	32,98	1 263 208	1 761 219
Octobre 2025	36,24	32,85	429 602	693 720
Novembre 2025	36,89	32,74	687 378	1 038 374
Décembre 2025	36,58	29,84	755 014	1 060 374
Janvier 2026	31,54	26,01	697 231	1 043 619
Février 2026	27,39	22,51	789 801	1 371 838
Mars 2026	29,96	24,71	383 246	645 310
Avril 2026	36,23	27,45	446 796	630 465

Ventes antérieures

La Société a émis les titres suivants non inscrits à la cote au cours de l'exercice 2026.

DATE D'ÉMISSION	TITRES	NOMBRE DE TITRES	PRIX PAR TITRE
26 juin 2025 ¹	Options	242 245	40,47 \$

Notes:

- 1 Le 26 juin 2025, la Société a attribué un total de 242 245 options d'achat d'actions ordinaires au prix d'exercice de 40,47 \$ par option aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

8. DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit présente, au 30 avril 2026, le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, le poste auprès de Tecsys et la principale occupation au cours des cinq dernières années de chaque administrateur et membre de la haute direction de Tecsys, ainsi que le nombre d'actions ordinaires de Tecsys détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé par ceux-ci. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou, en cas de vacance ou de démission, jusqu'à ce qu'un successeur soit élu par les actionnaires ou nommé par le Conseil.

NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ	OCCUPATION PRINCIPALE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	DIRIGEANT OU ADMINISTRATEUR DEPUIS LE	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES DÉTENUES
David Brereton ⁽¹⁾ Québec, Canada	Président du Conseil et administrateur	Président exécutif du Conseil, Tecsys	17 septembre 1997	1 567 940
Peter Brereton ⁽²⁾ Québec, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction, Tecsys	17 septembre 1997	380 889
Mark J. Bentler Québec, Canada	Chef de la direction financière et secrétaire	Chef de la direction financière, Tecsys	17 septembre 2018	8 708
Vernon Lobo ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Ontario, Canada	Administrateur principal indépendant	Directeur général, Mosaic Venture Partners inc. (société fermée de capital-risque)	17 octobre 2006	154 364
David Booth ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Floride, É.-U.	Administrateur	Investisseur, Administrateur de sociétés	8 septembre 2016	48 371
Andrew Kirkwood ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁷⁾ Wokingham, R.-U.	Administrateur	Président de XTM International Ltd., consultant à AEK Ventures Ltd.	3 novembre 2023	3 820
Kathleen Miller ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁸⁾ Floride, É.-U.	Administratrice	Administratrice de sociétés	10 septembre 2020	4 000
Stephany Verstraete ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁹⁾ New York, É.-U.	Administratrice	Chef du Marketing, Xometry Chef du Marketing, Teladoc Health	5 septembre 2024	3 435
Sripriya Thinagar ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾ Texas, É.-U.	Administratrice	Chef de la direction, ManoloAI LLC Co-fondatrice, My Alamari Vice-présidente exécutive, Olo Inc	5 septembre 2024	795

- 1 M. David Brereton est passé de président exécutif du Conseil à président du Conseil. M. David Brereton, directement et par l'intermédiaire de sa société de portefeuille, Dabre Inc., et sa conjointe, Mme Kathryn Ensign-Brereton, détiennent respectivement 791 538 et 776 402 actions ordinaires, ce qui représente respectivement 5,48 % et 5,38 % des actions ordinaires en circulation. M. David Brereton déclare n'avoir ni la propriété véritable ni le contrôle des actions ordinaires détenues par Mme Kathryn Ensign-Brereton, non plus qu'une emprise sur celles-ci.
- 2 M. Peter Brereton et sa conjointe, Mme Sharon House, détiennent respectivement 300 730 et 80 159 actions ordinaires. M. Peter Brereton déclare n'avoir ni la propriété véritable ni le contrôle des actions ordinaires détenues par Mme Sharon House, non plus qu'une emprise sur celles-ci.
- 3 Membre du comité de rémunération. M. Vernon Lobo est le président du comité de rémunération.
- 4 Membre du comité d'audit. Mme Kathleen Miller est la présidente du comité d'audit.
- 5 Membre du comité de gouvernance et des candidatures. M. David Booth est le président du comité de gouvernance et des candidatures.
- 6 M. Vernon Lobo est administrateur principal indépendant. M. Vernon Lobo et sa conjointe, Mme Ingrid Lobo, détiennent respectivement 72 364 et 82 000 actions ordinaires. M. Vernon Lobo déclare n'avoir ni la propriété véritable ni le contrôle des actions ordinaires détenues par Mme Ingrid Lobo, non plus qu'une emprise sur celles-ci.
- 7 M. Andrew Kirkwood est actuellement directeur (« Principal ») d'AEK Ventures Ltd, où il fournit des services de conseil stratégique aux sociétés de capital-investissement, de logiciels et de chaîne d'approvisionnement. Il a été président du conseil de XTM International Ltd., un chef de file des logiciels de gestion de la traduction. M. Kirkwood a auparavant occupé le poste de chef de la direction de BluJay Solutions de 2019 à 2021.
- 8 Mme Kathleen Miller est administratrice de sociétés. Elle a été chef de la direction financière d'Energy Exemplar de décembre 2020 à mars 2021. Mme Miller a auparavant été chef de la direction financière de Nitro Software Inc. de 2019 à 2020 ainsi que chef de la direction financière et chef de l'exploitation de NCourt LLC de 2014 à 2018.

- 9 Mme Stephany Verstraete est actuellement chef du marketing mondial de Xometry, où elle supervise les fonctions de marketing et de communication afin de bâtir les marques de Xometry, d'améliorer l'expérience client et de stimuler une croissance rentable dans l'ensemble de son empreinte mondiale. Mme Verstraete a auparavant été chef du marketing de Teladoc Health de janvier 2016 à octobre 2024. Elle a également occupé des postes de haute direction chez Match.com, Expedia Group et PepsiCo.
- 10 Mme Sripriya Thinagar est chef de la direction de ManoloAI LLC, où elle dirige l'innovation à l'intersection de l'IA et de la transformation du commerce de détail. Avant ce rôle, elle a cofondé My Alamari (décembre 2022 – 2025), un marché de luxe de mode de créateurs ethniques. D'octobre 2021 à avril 2024, elle a été vice-présidente exécutive chez Olo, où elle a piloté la transformation numérique dans les secteurs de la restauration et du commerce de détail. De plus, Mme Thinagar a été vice-présidente de la R-D chez Manhattan Associates (mai 2014 – septembre 2021), où elle a dirigé le développement mondial de produits pour les solutions d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement.

Au 29 juin 2026, les administrateurs et membres de la haute direction de Tecsys, en tant que groupe, détenaient directement ou indirectement ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur 9,05 % des actions ordinaires en circulation.

Au cours des cinq dernières années, chacun des administrateurs et dirigeants de Tecsys a occupé son poste principal actuel ou d'autres postes de direction au sein des sociétés indiquées en regard de son nom ou au sein de sociétés apparentées ou appartenant au même groupe.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui ait fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui ait refusé à cette société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs : a) pendant que l'administrateur ou le dirigeant exerçait des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière; ou b) après que l'administrateur ou le dirigeant ait cessé d'exercer des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière et à la suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ses fonctions.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société et aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur son contrôle : a) n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année qui a suivi le moment où il a cessé d'exercer cette fonction, a fait faillite, fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers ou a conclu un arrangement ou un compromis avec eux ou intenté une poursuite contre eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens; ou b) n'a, au cours des dix années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un arrangement ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société et aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de façon importante sur son contrôle a) ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci; b) ne s'est vu imposer quelque autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Comité d'audit

Tecsys a établi un comité d'audit (le « comité d'audit ») composé de quatre membres : David Booth, Stephany Verstraete, Sripriya Thinagar et Kathleen Miller. Chacun d'eux est considéré comme « indépendant » et possédant des « compétences financières » au sens de la Norme multilatérale 52-110, Comité d'audit. Mme Kathleen Miller est la présidente du comité d'audit actuellement en fonction.

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. À ce titre, il examine la qualité et l'intégrité de l'information financière de Tecsys, l'indépendance, les compétences et le rendement de l'auditeur externe de Tecsys, le caractère adéquat des systèmes internes de contrôle

comptable et financier de Tecsys, le caractère adéquat des méthodes comptables de Tecsys et la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques de l'entreprise. La charte du comité d'audit est jointe en annexe A.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

Le tableau qui suit présente un résumé de la formation et de l'expérience de chaque membre du comité d'audit pertinentes à l'exercice de ses responsabilités, notamment toute formation ou expérience qui permet au membre de comprendre les principes comptables que Tecsys utilise pour dresser ses états financiers annuels et intermédiaires.

Nom du membre

du comité d'audit

Formation et expérience pertinente

Kathleen Miller



Comptable professionnelle agréée à la retraite, Mme Miller est administratrice de sociétés et experte en finances qualifiée. Elle est titulaire du CERT Certificate in Cybersecurity Oversight et a suivi le programme de certificat d'administrateur de sociétés de l'Université Harvard. Elle a également obtenu avec distinction un baccalauréat en sciences comptables de l'Université d'Alfred ainsi qu'une maîtrise d'études juridiques en gouvernance et conformité d'entreprise avec grande distinction de l'Université Fordham. Mme Miller a plus de 30 ans d'expérience en finances et en comptabilité, y compris dans la préparation et l'analyse d'états financiers, les prévisions financières, la budgétisation, les fusions et acquisitions et l'exploitation. Elle agit actuellement à titre d'administratrice non dirigeante au sein de sociétés de logiciels, notamment en tant que présidente du comité d'audit de True Commerce, de présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de Visioneering Technologies et d'administratrice non dirigeante de IxoPay. Avant de se retirer d'un emploi à temps plein, en 2021, elle a occupé des postes de chef de la direction financière et de chef de l'exploitation auprès de sociétés de logiciels et de logiciels-services, tant fermées qu'ouvertes, parmi lesquelles Nitro Software (ASX : NTO) (de 2019 à 2021), nCourt/Government Brands (de 2014 à 2018), eSecuritel/Brightstar (de 2009 à 2013), Witness/Verint (NASDAQ : VRNT) (de 1999 à 2007) et MapInfo (NASDAQ : MAPS) (de 1994 à 1999). Mme Miller avait commencé sa carrière en comptabilité publique en qualité d'auditrice chez Coopers & Lybrand.

David Booth



M. Booth est titulaire d'un baccalauréat en commerce (concentration marketing) de l'Université Mount Allison, une formation qui comprenait trois ans de cours de comptabilité, et il a complété le Lessons in Leadership Executive Development Program de l'Université Harvard. Avant février 2019, il agissait en qualité de président, président du conseil et chef de la direction de BackOffice Associates, LLC. M. Booth a occupé plusieurs postes clés au cours de sa carrière de plus de 35 ans dans l'industrie. Il a notamment été président, Ventes mondiales et Marketing, de Computer Science Corp. (CSC), vice-président principal et directeur général du Groupe des solutions technologiques des Amériques de Hewlett-Packard Corporation, président de Compaq Canada et vice-président régional et directeur général de Digital Equipment Corporation.

Stephany Verstraete



Mme Verstraete est une dirigeante reconnue dans les domaines de la technologie et de la santé numérique, avec plus de vingt ans d'expérience dans la croissance d'entreprises et la conduite de transformations majeures dans des environnements hautement concurrentiels. Elle est titulaire d'un MBA de l'Université York, ce qui vient enrichir sa solide expertise en stratégie de mise en marché, marketing axé sur la performance et expérience client, le tout soutenu par de solides compétences financières. Elle a siégé au comité de vérification d'Avalon Healthcare Solutions de 2021 à 2025, où elle supervisait les rapports financiers et les contrôles internes. Elle occupe actuellement le poste de chef du marketing chez Xometry, une place de marché alimentée par l'IA qui transforme le secteur manufacturier grâce à la connectivité numérique et aux technologies de pointe. Au cours de sa carrière – notamment à travers des postes de direction chez Teladoc Health, Expedia Group, Match.com et PepsiCo – elle a dirigé des initiatives à l'échelle de l'entreprise axées sur la croissance rentable, le marketing fondé sur le rendement et l'innovation de marque guidée par les données.

Sripriya Thinagar



Mme Thinagar est une dirigeante technologique stratégique et une innovatrice des données comptant plus de deux décennies d'expérience à la tête d'équipes mondiales dans les services financiers, le commerce de détail et l'IA d'entreprise. Elle est actuellement chef de la direction de ManoloAI, une société d'intelligence des données qui aide les détaillants à créer de la valeur dans l'approvisionnement et les écosystèmes de fournisseurs à l'aide d'outils alimentés par l'IA. Elle est titulaire d'un MBA pour cadres de la MIT Sloan School of Management, qui complète son solide bagage technique et opérationnel par un leadership mondial et un sens aigu des finances et de la gouvernance. Mme Thinagar a auparavant occupé des postes de haute direction chez Bank of America, où elle a dirigé la transformation des risques réglementaires et opérationnels dans les activités des marchés de consommation, et chez Manhattan Associates, où elle a piloté l'innovation numérique des produits ainsi que la stratégie de produits et de technologie dans le secteur des technologies de détail. Son expérience englobe les contrôles internes, les cadres de gestion des risques, la gouvernance et l'utilisation éthique de l'IA et des données, la préparation aux audits et la gouvernance des processus financiers.

Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau qui suit indique les honoraires pour services rendus payés à l'auditeur de Tecsys, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., au cours de l'exercice 2026 et de l'exercice 2025 :

	EXERCICE 2026	EXERCICE 2025
HONORAIRES D'AUDIT	490 325	477 557
HONORAIRES POUR SERVICES LIÉS À L'AUDIT	137 268	110 535
HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX	186 332	166 001
TOTAL	813 925	754 093

Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit visent les services professionnels rendus par l'auditeur externe dans le cadre de l'audit réglementaire des états financiers annuels de Tecsys, y compris l'examen des états financiers intermédiaires, au besoin. Le tableau ci-dessus exclut des honoraires d'environ 47 280 \$ payés à Inforevision pour des services

relatifs à l'audit 2026 de Tecsys A/S et de Tecsys Denmark Holding ApS, ainsi que des honoraires d'environ 4 500 \$ payés à Bharath & Co Chartered Accountants pour des services relatifs à l'audit 2026 de Tecsys Supply Chain Software Private Limited.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit visent les services liés à la traduction des états financiers consolidés, du rapport de gestion et des rapports sur les contrôles des organisations de services (rapports SOC).

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux visent les services professionnels en matière de conformité fiscale et de services-conseils.

Politiques et procédures relatives aux services d'audit et services non liés à l'audit

La charte du comité d'audit énonce les politiques et procédures relatives aux services d'audit et aux services non liés à l'audit. Aux termes de ces politiques et procédures, le comité d'audit doit approuver au préalable tous les services d'audit et les services non liés à l'audit rendus par l'auditeur externe de Tecsys (« l'auditeur »).

9. POURSUITES

Au cours de l'exercice 2026, ni la Société ni ses biens n'ont fait l'objet d'une procédure judiciaire susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur Tecsys. À la connaissance de la Société, aucune procédure judiciaire importante impliquant la Société ou ses biens n'est en instance.

10. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Services aux investisseurs Computershare inc. (« **Computershare** ») est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de Tecsys. Le registre des transferts des actions ordinaires de Tecsys est tenu par Computershare à ses bureaux de Montréal (Québec).

11. INTÉRÊT DES EXPERTS

L'auditeur de la Société est KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Signataire du rapport de l'auditeur indépendant daté du 29 juin 2026 à l'égard des états financiers consolidés de la Société et des notes afférentes pour l'exercice 2026, KPMG a informé la Société qu'il est indépendant de cette dernière conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à son audit des états financiers au Canada.

Inforevision, dont le siège social se trouve au Danemark, est responsable de l'audit de Tecsys A/S et de Tecsys Denmark Holding ApS. Bharath & Co Chartered Accountants, dont le siège social se trouve en Inde, est responsable de l'audit de Tecsys Supply Chain Software Private Limited.

12. FACTEURS DE RISQUE

Note spéciale concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés figurant sous les rubriques « Développement général de l'entreprise », « Description de l'entreprise » et « Facteurs de risque » et ailleurs dans la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, les mots « peut », « pourrait », « prévoit », « anticipe », « estime », « s'attend à », et d'autres verbes semblables employés au futur ou au conditionnel, pour autant que Tecsys ou la direction soient concernées, identifient des énoncés prospectifs. Ces énoncés font état du point de vue actuel de Tecsys relativement à des événements futurs, reposent sur l'information actuellement à la disposition de Tecsys et sont soumis à certains risques et à certaines incertitudes, dont ceux qui sont décrits ci-dessous. Ces énoncés sont également fondés sur de nombreuses hypothèses qui pourraient se révéler inexactes, notamment les hypothèses formulées à l'égard des éléments suivants : i) l'environnement concurrentiel; ii) les risques liés à l'exploitation; iii) la direction et le personnel de la Société; iv) l'investissement en immobilisations et en charges d'exploitation réalisé par les clients de la Société; v) la mise en œuvre de projets de clients; vi) les liquidités; vii) la conjoncture financière mondiale et les conditions géopolitiques; viii) la mise en œuvre d'une stratégie commerciale de la Société; ix) le crédit; x) la responsabilité civile des produits et les autres poursuites auxquelles s'expose la Société; xi) le financement supplémentaire et la dilution; xii) la liquidité du marché des actions ordinaires de la Société; xiii) la mise au point de nouveaux produits; xiv) les

droits de propriété intellectuelle et les autres droits de propriété; xv) l'acquisition et l'expansion; xvi) les devises; xvii) les taux d'intérêt; xviii) les changements en matière de technologie et de réglementation; xix) le système et les applications liées aux technologies de l'information internes; xx) la cybersécurité; xxi) l'incidence des tensions commerciales internationales persistantes et xxii) les progrès rapides de l'intelligence artificielle (IA).

Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les réalisations, les résultats ou les rendements réels de Tecsys s'écartent considérablement des réalisations, résultats et rendements futurs exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se concrétisent ou si les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs se révèlent inexactes, les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont décrits aux présentes comme envisagés, projetés, anticipés, prévus, estimés ou attendus. Ces facteurs devraient être examinés attentivement et les investisseurs éventuels ne devraient pas accorder une confiance démesurée aux énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont faits en date de la présente notice annuelle, et Tecsys n'a pas l'intention de les actualiser ou de les réviser et n'a aucune obligation de ce faire, sauf dans la mesure où la loi applicable l'exige.

L'investisseur qui considère un placement dans les actions ordinaires de Tecsys devrait soigneusement examiner, outre les autres renseignements présentés dans la présente notice annuelle, les facteurs de risque qui suivent.

Les activités de la Société peuvent être lourdement affectées par des événements qui sont hors de son contrôle, notamment les catastrophes naturelles, les guerres ou les épidémies.

La Société peut être touchée par des événements indépendants de sa volonté, notamment des pandémies et des urgences de santé publique ou des catastrophes naturelles, dont les tremblements de terre, les typhons, les inondations et les incendies. De plus, les activités mondiales peuvent subir les effets d'événements planétaires, y compris des crises géopolitiques ou autres conflits internationaux, de l'instabilité politique et des actes ou menaces de guerre et de terrorisme. De tels événements peuvent entraîner l'interruption des activités de la Société et avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

La conjoncture économique et géopolitique peut avoir un effet défavorable sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, son flux de trésorerie et sa situation financière, y compris sur la croissance de son chiffre d'affaires et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours de ses actions.

Les activités de la Société subissent l'influence des conditions économiques et commerciales générales qui sont hors de son contrôle et les prévisions à ce sujet ne nous procurent aucun avantage concurrentiel. Les évolutions macroéconomiques mondiales pourraient nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives, de sorte que le cours de ses actions pourrait en souffrir. L'incertitude géopolitique et la mise en œuvre potentielle de mesures commerciales tarifaires ou non tarifaires présentent un risque de récession et peuvent contribuer à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à une inflation des coûts, à une volatilité des changes et à une incertitude chez les clients dans les territoires où la Société exerce ses activités. Tout ralentissement général de l'économie mondiale et toute perte de confiance des sociétés qui s'ensuit pourraient inciter des clients actuels ou potentiels à diminuer ou à éliminer le budget ou les dépenses consacrés aux technologies de l'information, ce qui pourrait amener les clients à reporter l'achat de produits et services auprès de la Société, à en acheter moins ou à annuler leurs achats ou encore à ne pas nous payer ou à retarder le paiement des produits et services qu'ils ont déjà achetés. Ces conditions peuvent également allonger les cycles de vente, retarder les décisions de mise en œuvre, réduire l'activité d'expansion des clients existants et accroître la pression sur les prix et les conditions contractuelles.

Si la Société n'est pas en mesure d'attirer de nouveaux clients ou de vendre des produits supplémentaires à ses clients existants, la croissance de son chiffre d'affaires et sa rentabilité en seront affectées.

Pour augmenter son chiffre d'affaires de même qu'atteindre et maintenir sa rentabilité, la Société doit régulièrement acquérir de nouveaux clients ou vendre des solutions supplémentaires à ses clients existants, ce qu'elle prévoit de faire. Toutefois, de nombreux facteurs peuvent entraver sa capacité d'acquérir de nouveaux clients et de vendre des solutions supplémentaires à ses clients existants, notamment son incapacité de convertir en clients rémunérateurs les entreprises qui lui ont été recommandées par son réseau existant, l'incapacité d'attirer et de former efficacement un nouveau personnel de vente et de marketing, l'incapacité de conserver et de motiver son personnel de vente et de marketing actuel, l'incapacité de développer des

relations avec des partenaires ou des revendeurs ou l'incapacité d'assurer l'efficacité de ses programmes de commercialisation. De plus, si les clients potentiels ne perçoivent pas ses solutions comme étant d'une valeur et d'une qualité suffisamment élevées, la Société ne sera pas en mesure d'attirer le nombre et les types de nouveaux clients qu'elle recherche.

La Société est fortement tributaire des produits récurrents; si ceux-ci baissent ou si les contrats ne sont pas renouvelés, ses résultats d'exploitation futurs pourraient en souffrir.

La Société est fortement tributaire des produits récurrents; si ceux-ci baissent ou si les contrats ne sont pas renouvelés, ses résultats d'exploitation futurs pourraient en souffrir. Pour que ses résultats d'exploitation s'améliorent, il est important que ses clients renouvellent les contrats qu'ils ont avec elle quand leur abonnement prend fin. Les clients de la Société ne sont pas tenus de renouveler leurs abonnements à des logiciels-services lorsqu'ils prennent fin et rien ne garantit que ses clients vont renouveler leurs abonnements ou, en cas de renouvellement, qu'ils choisiront le même niveau de services ou un niveau supérieur. La vente de nouveaux contrats ou de contrats récurrents afférents à des abonnements et des services d'assistance logicielle ainsi que le renouvellement à l'échéance de tels contrats peut diminuer ou fluctuer en raison de divers facteurs, dont l'un ou l'autre des suivants :

- Le niveau de satisfaction des clients finaux à l'égard des solutions logicielles de la Société;
- Le prix, le rendement et la fonctionnalité de ses solutions logicielles;
- La disponibilité, le prix, le rendement et la fonctionnalité des produits et services offerts par ses concurrents;
- Les changements dans les activités des clients, y compris la réduction de leurs dépenses globales.

Un long cycle de vente et de mise en œuvre pourrait avoir un effet négatif sur le montant, le calendrier et la prévisibilité du chiffre d'affaires de la Société.

La vente et la mise en œuvre des produits de la Société exigent généralement des clients potentiels qu'ils engagent des ressources importantes. Par conséquent, le processus de vente de la Société subit souvent des retards liés au long processus d'approbation que supposent d'importantes dépenses en capital. Pour ces raisons et d'autres, le cycle des ventes lié à la signature de nouveaux contrats à l'égard des produits de la Société varie substantiellement d'un client à un autre et dure généralement de six à douze mois (ou plus longtemps). Pendant cette période, la Société peut consacrer beaucoup de temps et de ressources à un client éventuel, y compris des coûts liés à de multiples visites sur les lieux, à des démonstrations et à des études de faisabilité, et subir un certain nombre de retards importants indépendants de sa volonté. De plus, après une nouvelle vente, la période de mise en œuvre peut exiger de six à vingt-quatre mois (ou plus longtemps) pour les services professionnels, la formation du client et l'intégration des produits dans les systèmes existants du client. Les retards de mise en œuvre, d'acceptation, de déploiement ou d'expansion peuvent reporter la comptabilisation des produits, réduire la satisfaction des clients, retarder les renouvellements ou les ventes additionnelles prévues et avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

Les failles, retards ou interruptions dans la fourniture de logiciels-services auront un impact sur les résultats d'exploitation de la Société.

Si les logiciels-services de la Société connaissent des failles, des retards ou des interruptions, la demande de ces services pourrait diminuer et la Société pourrait encourir une responsabilité importante. Pour procurer des solutions nuagiques et des services d'hébergement à ses clients, la Société recourt actuellement à des fournisseurs d'installations d'hébergement de centres de données et de services infonuagiques qui sont gérés par des tiers. Si ces installations de centres de données ou services d'infonuagique tombent en panne ou subissent des dommages, les clients de la Société pourraient connaître des interruptions de service conduisant à des temps d'arrêt imprévus, ce qui pourrait entacher la réputation de la Société et nuire à ses activités. La Société peut également être touchée par des changements dans les prix, les conditions de service, les pratiques de traitement des données, la disponibilité géographique ou l'interopérabilité technique des fournisseurs d'infrastructure ou de plateforme tiers. Par ailleurs, si les clients de la Société utilisent leurs contrats de logiciels-services d'une manière imprévue, cela pourrait occasionner une interruption de service pour d'autres clients qui tentent d'accéder à leurs données. En outre, étant donné que les clients des logiciels-services y accèdent via l'Internet, toute interruption de la disponibilité de l'Internet affectera leurs activités.

En cas de failles, de retards ou d'interruption des logiciels-services de la Société, les clients pourraient choisir d'annuler leur abonnement, de retarder ou de retenir leur paiement à la Société, de ne pas acheter de la Société à l'avenir ou de déposer des réclamations contre elle, ce qui pourrait nuire à sa réputation commerciale, à ses résultats d'exploitation, à ses flux de trésorerie et à sa situation financière. Toute interruption, dégradation ou modification défavorable soutenue touchant des fournisseurs de services tiers pourrait également accroître les coûts de la Société, nécessiter des efforts de migration, réduire les marges ou nuire à la capacité de la Société de respecter ses engagements contractuels en matière de service.

Des brèches de sécurité pourraient retarder ou interrompre le service aux clients de la Société, nuire à sa réputation ou exposer la Société à une responsabilité importante et affecter ses activités et ses résultats financiers. Sa capacité de retenir ses clients et d'en attirer de nouveaux pourrait être compromise par une brèche de sécurité réelle ou perçue des informations relatives aux clients.

Les activités de la Société comportent le stockage et la transmission d'informations confidentielles d'un grand nombre de ses clients, et des atteintes à la sécurité pourraient l'exposer à un risque de perte de ces informations, à des litiges, à des dommages et intérêts et à d'autres responsabilités. S'il survient une brèche de sécurité par suite d'une action d'un tiers, d'une erreur d'un employé, d'un acte malveillant ou autre et que, par conséquent, quelqu'un obtient un accès non autorisé aux données des clients de la Société, y compris aux informations personnelles identifiables concernant les utilisateurs, sa réputation risque d'être ternie, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait encourir une responsabilité importante. Comme les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé ou pour saboter des systèmes changent fréquemment et ne sont généralement reconnues que lorsqu'elles sont lancées contre une cible, il peut être impossible de prévenir ces attaques ou de mettre en œuvre des mesures préventives adéquates. La Société a mis en place des mesures de sécurité techniques, organisationnelles et physiques, y compris une formation des employés, des systèmes de sauvegarde, des plans de surveillance, d'essais et de maintenance des systèmes de protection et des plans d'urgence afin de protéger les informations confidentielles de ses clients, d'empêcher un accès non autorisé à celles-ci et de réduire la probabilité de perturbations de ses systèmes.

En dépit de ces mesures, tous les systèmes d'information de la Société, y compris ses systèmes de sauvegarde et les systèmes des prestataires de services tiers qu'elle utilise, sont vulnérables à des dommages, interruptions, désactivations ou défaillances pour divers motifs, notamment le vol physique, le vol électronique, l'incendie, les pannes d'électricité, les pannes d'ordinateurs et de télécommunications ou d'autres événements catastrophiques, de même que les brèches de sécurité internes et externes, les attaques par déni de service, les virus, les vers et d'autres événements perturbateurs connus ou inconnus. La Société ou ses prestataires de services tiers peuvent ne pas être en mesure d'anticiper, d'identifier à temps ou de répondre de manière appropriée à un ou plusieurs des moyens en évolution rapide et de plus en plus sophistiqués par lesquels les pirates informatiques, les cyberterroristes et autres peuvent tenter de violer ses mesures de sécurité ou celles des systèmes informatiques de ses prestataires de services tiers.

Si une violation des mesures de sécurité de la Société se produit, la perception de leur efficacité par le marché pourrait être compromise, et la Société pourrait perdre des ventes potentielles et des clients existants. En outre, une brèche de sécurité affectant l'un de ses concurrents ou toute autre entreprise qui fournit des services d'hébergement ou livre des applications selon un modèle de logiciels-services, même si aucune information confidentielle de ses clients n'est compromise, peut avoir une incidence défavorable sur la perception qu'a le marché des mesures de sécurité de la Société et elle pourrait perdre des ventes potentielles et des clients existants.

Malgré les mesures de sécurité prises par la Société, sa technologie d'information et son infrastructure peuvent être vulnérables aux cybermenaces ainsi qu'aux atteintes à la sécurité ou à la vie privée par des pirates informatiques ou aux brèches en raison d'erreurs, de malversations ou d'autres perturbations de la part d'un employé.

Avec la sophistication croissante et la persistance des cybermenaces, Tecsyst est bien consciente de la nécessité de gérer les risques de perte de données, les logiciels malveillants et les attaques pernicieuses, qu'ils émanent de l'intérieur ou de l'extérieur. Tecsyst a mis en place un programme de sécurité en constante évolution pour contrer ces menaces. Des vérifications indépendantes révèlent que Tecsyst n'a été victime d'aucune faille importante de sécurité informatique. Tecsyst continue de surveiller ces risques, de renforcer ses protections contre des intrusions et d'affiner sa gouvernance en matière de sécurité. Malgré les mesures de sécurité prises

par la Société, sa technologie d'information et son infrastructure peuvent être vulnérables aux attaques de pirates informatiques ou aux brèches en raison d'erreurs, de malversations ou d'autres perturbations de la part d'un employé. Toute brèche de ce type pourrait compromettre les réseaux de Tecsys et les informations qui y sont stockées pourraient être consultées, rendues publiques, perdues ou volées.

La capacité de la Société de développer de nouveaux produits et services afin de vendre ses solutions sur de nouveaux marchés ou de pénétrer davantage ses marchés existants aura un impact sur la croissance de son chiffre d'affaires.

L'industrie du logiciel est caractérisée par une évolution technologique rapide et l'apparition fréquente de nouveaux produits. Par conséquent, la Société est d'avis que son succès dans l'avenir dépend de sa capacité d'améliorer ses produits actuels ou de développer et de lancer de nouveaux produits offrant un meilleur rendement et une meilleure fonctionnalité à des prix compétitifs ainsi que de prévoir les normes de l'industrie. L'incapacité de la Société, pour des raisons technologiques ou autres, de développer et de lancer des produits à point nommé en réponse aux conditions changeantes du marché ou aux exigences du client pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

La capacité de la Société de demeurer concurrentielle dépendra en grande partie de sa capacité de conserver un personnel de R-D compétent sur le plan technique et de s'adapter aux changements et avancées technologiques du secteur, y compris d'assurer la compatibilité continue de ses produits logiciels à des plateformes matérielles et logicielles et des systèmes d'exploitation évolutifs. Rien ne peut garantir que la Société réussira à ce faire.

La Société évolue dans un marché fortement concurrentiel. À défaut de supplanter la concurrence, il lui serait difficile d'ajouter et de conserver des clients, ce qui réduirait et entraverait sa croissance.

La Société fait concurrence, dans bien des cas, à des entreprises ayant des organisations de vente et de commercialisation mieux établies et plus importantes, un personnel technique plus important et des ressources financières largement supérieures. Au fur et à mesure que se développe le marché des produits de la Société, des concurrents supplémentaires peuvent pénétrer le marché et la concurrence peut s'intensifier. La concurrence accrue pourrait entraîner une pression sur les prix et une réduction des marges, pouvant faire en sorte que la part de marché de la Société diminue. De plus, rien ne peut garantir que des concurrents ne développeront pas des produits supérieurs à ceux de la Société ou mieux acceptés sur le marché en raison de leur prix, des circuits commerciaux ou d'autres facteurs.

Si la Société ne parvient pas à conserver ses employés clés, son entreprise s'en ressentira.

La dépendance de la Société à l'égard de membres clés de son personnel pour exploiter son entreprise représente un risque de perte d'expertise advenant le départ de ce personnel.

La Société est tributaire de l'expérience et des compétences des membres de son équipe de haute direction. La concurrence pour des dirigeants et pour du personnel technique et spécialisé en développement de produits dans l'industrie du logiciel est intense et la Société pourrait être incapable de retenir ou de recruter le personnel dont elle a besoin. Si la Société n'est pas en mesure de retenir ses dirigeants, ses représentants des ventes et son personnel technique hautement compétent actuel et d'en recruter d'autres, elle pourrait se trouver incapable d'exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

La capacité de la Société de soutenir la croissance de son entreprise dépendra essentiellement des ressources internes et externes hautement qualifiées dont elle disposera pour réaliser des activités de prévente, procéder à la mise en œuvre de produits, former la clientèle et lui offrir d'autres services de soutien.

La stratégie de la Société comprend la recherche d'acquisitions, et son incapacité potentielle d'intégrer avec succès les sociétés ou activités nouvellement acquises peut avoir un effet négatif sur ses résultats financiers.

La Société peut continuer d'accroître ses activités ou sa gamme de produits par l'entremise de l'acquisition d'entreprises, de produits ou de technologies supplémentaires, et possiblement dans différents emplacements géographiques. Les acquisitions peuvent comporter un certain nombre de risques particuliers, notamment le détournement de l'attention de la direction, l'incapacité de retenir le personnel clé nouvellement acquis, les risques associés à des marchés verticaux spécifiques, au modèle commercial, à l'intégration, aux emplacements géographiques, à des circonstances ou à des événements imprévus et à des obligations

légales; et certains ou l'ensemble de ces risques pourraient avoir des conséquences négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Le risque que les logiciels présentent des défauts pourrait avoir des incidences négatives sur les activités de la Société.

Les produits logiciels aussi complexes que ceux offerts par la Société comportent souvent des erreurs ou des défauts, particulièrement lorsqu'ils sont lancés pour la première fois ou lorsque de nouvelles versions ou améliorations sont offertes. Malgré l'essai des produits, la Société a par le passé lancé des produits comportant des défauts, a découvert des erreurs logicielles dans certaines de ses nouvelles versions après leur lancement et a subi des retards ou une perte de revenus pendant la période nécessaire pour corriger ces erreurs. La Société lance régulièrement de nouveaux produits et périodiquement de nouvelles versions de ses logiciels. Rien ne peut garantir que, malgré les essais effectués par la Société et ses clients, il n'y aura aucun défaut ni erreur dans ses produits existants, ses nouveaux produits ou de nouvelles versions ou améliorations après le début des envois commerciaux.

Risque lié à la protection de la propriété intellectuelle.

La Société considère certains aspects de ses activités internes, de ses logiciels et de sa documentation comme exclusifs et s'appuie sur la législation en matière de droits d'auteur, de brevets, de marques de commerce et de secrets commerciaux, sur des ententes de confidentialité avec ses employés et des tiers, des clauses contractuelles de protection (comme celles que contiennent ses contrats de licence avec des consultants, des distributeurs, des partenaires et des clients) et sur d'autres mesures pour préserver ses droits de propriété intellectuelle. Les droits de propriété intellectuelle de la Société pourraient être contestés, invalidés, contournés ou copiés, au détriment de la Société sur le plan concurrentiel et en donnant lieu à des pertes d'occasions d'affaires ou de parts de marché et à des litiges potentiellement coûteux pour faire valoir ou rétablir les droits de la Société. Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Risque lié à l'intelligence artificielle

La Société, et plusieurs de ses partenaires, ont intégré et continueront d'intégrer de temps à autre des solutions d'intelligence artificielle, ou IA, à ses produits, à ses activités et à son exploitation. Comme bien d'autres innovations, l'IA présente des risques et des défis qui pourraient affecter son développement, son adoption et son utilisation et, par conséquent, les activités de la Société. Si le contenu, les recommandations ou les analyses que les applications d'IA aident à produire sont ou sont réputés déficients ou inexacts, la Société pourrait être exposée à des risques concurrentiels, à une responsabilité juridique ou financière et à une atteinte à sa réputation. En outre, l'intégration de modèles d'IA de tierces parties dans les produits et services de la Société peut reposer, en partie, sur certaines mesures de protection mises en place par les développeurs tiers des modèles d'IA sous-jacents, notamment celles liées à l'exactitude, aux biais et à d'autres variables des données, et ces mesures de protection peuvent être insuffisantes. Les conditions selon lesquelles la Société fait affaire avec des partenaires de solutions d'IA peuvent être inadéquates pour protéger les renseignements que la Société communique dans le cadre de ses interactions avec la technologie d'IA, ce qui pourrait faire en sorte que des renseignements confidentiels ou exclusifs soient utilisés de façon inappropriée pour entraîner des modèles d'IA de tierces parties.

L'utilisation de l'IA et d'autres technologies d'apprentissage automatique encore en cours de développement peut exposer la Société à des responsabilités, à des atteintes à sa réputation et à des menaces de litige, en particulier si cette technologie produit des erreurs, des biais d'IA, des hallucinations d'IA, du contenu préjudiciable, du contenu discriminatoire, une contrefaçon ou une appropriation illicite de propriété intellectuelle, des problèmes de confidentialité des données ou de cybersécurité, ou si elle ne fonctionne pas comme prévu. L'utilisation d'applications d'IA peut également donner lieu à des incidents de cybersécurité ou de confidentialité. Tout incident de ce type lié à l'utilisation par la Société d'applications d'IA pourrait nuire à ses activités. De plus, l'IA peut soulever de nouvelles questions éthiques. Si l'utilisation de l'IA par la Société devient controversée, la Société pourrait subir une atteinte à sa réputation ou d'autres responsabilités. L'environnement réglementaire applicable à l'IA et à la prise de décision automatisée évolue rapidement et pourrait imposer des exigences nouvelles ou changeantes en matière de transparence, de responsabilité, de supervision humaine, d'utilisation des données, de protection de la vie privée, de sécurité, de propriété

intellectuelle, de mise à l'essai, de certification ou de tenue de registres. La conformité à ces exigences dans les territoires où la Société exerce ses activités pourrait accroître ses coûts, limiter sa capacité à développer ou à déployer certaines fonctionnalités, ou l'exposer à des enquêtes, à des mesures d'application de la loi ou à des réclamations.

À l'inverse, si la Société ne parvient pas à adopter, à intégrer ou à développer des capacités d'IA de manière efficace ou en temps opportun, ou si ses concurrents y parviennent avec plus de succès, les produits et services de la Société pourraient devenir moins concurrentiels ou être perçus comme moins innovants, ce qui pourrait nuire à la demande des clients, à la capacité de la Société d'obtenir ou de conserver des contrats et à ses résultats d'exploitation. Le développement et le déploiement de l'IA nécessitent en outre des investissements importants, et rien ne garantit que la Société réalisera les avantages ou le rendement escomptés de ces investissements.

Risque de poursuites en contrefaçon de tierces parties.

À la connaissance de la Société, aucun de ses produits ne viole les droits patrimoniaux de tierces parties. Rien ne peut garantir toutefois que de tierces parties ne dénonceront pas une telle violation par la Société ou ses titulaires de licences à l'égard des produits actuels ou futurs. La Société s'attend à ce que les concepteurs de logiciels fassent de plus en plus l'objet de telles poursuites à mesure que le nombre de produits et de concurrents dans le secteur d'activité de la Société augmente et que les fonctionnalités des produits dans différents segments du secteur se chevauchent.

Utilisation de logiciels de tierces parties.

La Société utilise certains logiciels aux termes de sous-licences de tierces parties. Rien ne peut garantir que ces sociétés de logiciels continueront de permettre à la Société d'utiliser ces sous-licences selon des modalités commerciales raisonnables.

Risque de change.

Une tranche importante des produits d'exploitation de la Société est libellée en dollars américains. Les fluctuations de change entre le dollar américain et d'autres monnaies peuvent avoir un effet défavorable important sur les marges bénéficiaires que la Société peut tirer de ses produits et services et une incidence directe sur ses résultats d'exploitation. De temps à autre, la Société peut prendre des mesures pour gérer ce risque en exécutant des opérations de couverture du change; rien ne peut toutefois garantir que ces opérations de couverture donneront les résultats escomptés. La Société possède également une filiale en activité au Danemark. Des fluctuations importantes entre la couronne danoise et le dollar canadien peuvent avoir un impact sur les résultats d'exploitation de la Société.

Risques fiscaux.

La Société exerce ses activités tant au Canada qu'à l'étranger. Elle est donc assujettie aux lois et réglementations fiscales des autorités fédérales, provinciales et locales du Canada, des États-Unis et de certains autres territoires.

La Société s'appuie sur certains incitatifs fiscaux, notamment le programme de RS&DE fédéral et les crédits d'impôt provinciaux pour le développement des affaires électroniques, pour soutenir ses activités d'innovation et de développement technologique ainsi que d'autres activités. Ces programmes ont des critères d'admissibilité complexes et changeants, et sont sujets à l'interprétation des autorités fiscales et à des changements législatifs, ce qui peut avoir une incidence sur la disponibilité ou le montant de ces incitatifs. Des changements dans les politiques gouvernementales, les priorités de financement ou les pratiques administratives pourraient réduire sensiblement ou éliminer ces incitatifs au cours de périodes futures. La Société suit l'évolution de la législation applicable et évalue l'impact de toute modification proposée ou adoptée sur ses activités et ses résultats financiers. Toutefois, rien ne garantit le maintien aux niveaux actuels ou l'existence future de ces crédits d'impôt.

La Société a subi des pertes nettes par le passé et pourrait en subir à l'avenir.

La Société a réalisé des bénéfices nets de l'exercice 2008 à l'exercice 2018, a subi une perte nette à l'exercice 2019, puis a renoué avec les profits de l'exercice 2020 à l'exercice 2026. La Société ajuste son modèle d'exploitation de façon continue pour assurer une rentabilité soutenue. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera rentable à l'avenir ou de façon durable. La dépendance de la Société à un marché caractérisé par de rapides changements technologiques rend la prédiction de ses résultats futurs difficile sinon impossible. Rien ne peut garantir que la Société pourra réaliser une croissance trimestrielle ou annuelle appréciable de son chiffre d'affaires ou que la croissance de son chiffre d'affaires sera durable. La croissance réelle ou potentielle des produits d'exploitation de la Société peut ne pas être représentative des résultats d'exploitation futurs. De plus, la Société peut augmenter ses charges d'exploitation pour financer davantage de R-D, intensifier ses activités de vente et de commercialisation, développer de nouveaux circuits de distribution, élargir ses capacités d'assistance à la clientèle et accroître ses ressources administratives en vue de sa croissance future. Dans la mesure où ces augmentations des charges d'exploitation précèdent une augmentation du chiffre d'affaires ou n'en sont pas suivies, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient en souffrir lourdement.

Les variations des résultats trimestriels peuvent décevoir les attentes des investisseurs ou des analystes, ce qui pourrait faire chuter le cours de l'action de la Société.

Les résultats d'exploitation trimestriels de la Société ont connu par le passé et connaîtront encore des fluctuations importantes en fonction de facteurs comme la demande pour les produits de la Société, la taille et le calendrier des commandes, le nombre, le calendrier et l'importance des annonces de nouveaux produits par la Société et ses concurrents, la capacité de la Société de développer, de lancer et de commercialiser en temps opportun des versions nouvelles et améliorées de ses produits, le niveau de concurrence sur les produits et les prix, les variations des charges d'exploitation, les variations des prix de vente moyens et de la composition des produits, les changements de personnel de vente, la combinaison des ventes directes et indirectes, les retours de produits et des facteurs économiques généraux, entre autres.

En particulier, les charges d'exploitation de la Société sont établies en fonction des niveaux de produits anticipés à court terme et sont relativement fixes et engagées tout au long du trimestre. Par conséquent, si les produits ne sont pas réalisés au trimestre prévu, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en souffrir lourdement.

La Société peut devoir mobiliser des fonds supplémentaires pour poursuivre sa stratégie de croissance ou ses activités, et elle peut être incapable de mobiliser des capitaux à point nommé ou à des conditions acceptables.

De temps à autre, la Société peut chercher à accroître ses fonds propres ou à obtenir du crédit pour financer sa croissance, améliorer ses produits et services, répondre aux pressions concurrentielles ou procéder à des acquisitions ou à d'autres investissements. Ses plans d'affaires peuvent changer, la conjoncture économique, financière ou politique de ses marchés peut se détériorer ou d'autres circonstances peuvent survenir, chaque cas ayant un effet défavorable important sur ses flux de trésorerie et les besoins de trésorerie anticipés de ses activités. Chacun de ces événements ou circonstances pourrait commander un financement additionnel important, obligeant la Société à mobiliser des capitaux supplémentaires. La Société ne peut pas prévoir le moment ou l'ampleur de ces besoins en capitaux à l'heure actuelle. Si le financement ne peut être obtenu à des conditions satisfaisantes ou du tout, la Société pourrait se trouver incapable de développer ses activités au rythme souhaité et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir. Un financement par l'émission de titres de capitaux propres aurait un effet dilutif pour les détenteurs de ses actions.

13. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La circulaire d'information de la direction de Tecsys pour l'exercice 2026 renferme des renseignements additionnels touchant entre autres la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Tecsys et les titres autorisés en vue de leur émission dans le cadre des régimes de rémunération à base de titres.

On trouvera de l'information financière supplémentaire dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de Tecsys pour l'exercice 2026 qui sont inclus dans le rapport annuel 2026 de Tecsys.

D'autres renseignements concernant Tecsys peuvent être trouvés sur le site Internet SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Tecsys Inc.

Relations avec les investisseurs

1801, avenue McGill College, bureau 1200

Montréal (Québec), Canada, H3A 2N4

Tél. : 514 866-0001

Courriel : investors@tecsys.com

Site Web : www.tecsys.com

Annexe A - charte du comité d'audit du conseil d'administration

1. OBJET

- a) Le comité d'audit a pour principales fonctions de surveiller les pratiques de la Société en matière de comptabilité et d'information financière et l'audit des états financiers de la Société ainsi que d'exercer les responsabilités et obligations énoncées ci-après, y compris, sans s'y limiter, d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, entre autres, de l'intégrité des états financiers de la Société et de l'information connexe; des contrôles internes à l'égard de l'information financière et la gestion des risques; du système de contrôle interne; de la conformité de la Société aux exigences applicables (au sens des présentes); du choix de l'auditeur à soumettre à l'approbation des actionnaires; de l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur; et de l'examen des compétences et du rendement de la direction financière de la Société.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION

- a) **Composition** - Le comité d'audit se compose d'au moins trois membres indépendants du Conseil. Le comité d'audit peut, s'il le juge nécessaire ou souhaitable, inviter des personnes, notamment des membres de la direction de la Société, à assister aux réunions du comité d'audit.
- b) **Nomination et destitution des membres du comité d'audit** - Chaque membre du comité d'audit est nommé à titre amovible par le Conseil pour un mandat d'un an, ou jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir : a) la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société à laquelle expire le mandat du membre, b) le décès du membre ou c) la démission, la disqualification ou la destitution du membre du comité d'audit ou du Conseil. Le Conseil peut combler une vacance au sein du comité d'audit.
- c) **Président** - Au moment de la nomination annuelle des membres du comité d'audit, le Conseil nomme un président du comité d'audit. Le président doit être un membre du comité d'audit, présider toutes les réunions du comité d'audit, coordonner l'exécution en bonne et due forme du mandat du comité d'audit, travailler avec la direction à l'élaboration du plan de travail annuel du comité d'audit et de l'ordre du jour des réunions de manière que toutes les affaires que le comité d'audit doit approuver soient bel et bien à l'ordre du jour des réunions, et rédiger des rapports du comité d'audit à l'intention du Conseil. Le président doit également veiller à ce qu'un nouvel administrateur soit informé de ses obligations en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions aux termes desquelles il ne peut voter ni participer à une discussion sur une question à l'égard de laquelle il détient un intérêt important.
- d) **Indépendance** - Chaque membre du comité d'audit respecte les exigences en vigueur de la bourse de valeurs à la cote de laquelle les titres de la Société sont inscrits, ou d'une autorité gouvernementale ou d'un organisme de réglementation compétent à l'égard de la Société (collectivement, les « exigences applicables ») quant à l'indépendance des membres et à la composition du comité d'audit.
- e) **Compétence financière** - Au moment de sa nomination au comité d'audit, chaque membre du comité d'audit doit avoir la capacité de lire et de comprendre des états financiers fondamentaux, y compris un bilan, un état des flux de trésorerie et un état des résultats, et ne pas avoir participé à l'établissement des états financiers de la Société ou de quelque filiale actuelle de la Société à quelque moment au cours des trois précédents exercices. Au moins un membre du comité d'audit a déjà occupé un emploi en finances ou en comptabilité, est titulaire d'une accréditation professionnelle requise en comptabilité ou

possède une expérience ou des antécédents comparables qui en font un spécialiste des questions financières, notamment à titre de chef de la direction, de chef de la direction financière ou de membre de la haute direction investi de responsabilités de surveillance des questions financières.

3. RÉUNIONS

- a) **Réunions** - Les membres du comité d'audit tiennent des réunions au besoin dans l'exercice du présent mandat, mais dans tous les cas au moins quatre réunions par année. L'auditeur externe a le droit d'assister et de prendre la parole à chaque réunion du comité d'audit. Le président, en consultation avec le président du Conseil, le chef de la direction, le chef de la direction financière et le secrétaire, établit la fréquence, les dates et l'endroit des réunions du comité d'audit. Le président préside toutes les réunions du comité d'audit auxquelles il assiste et, en son absence, les membres du comité d'audit présents à la réunion peuvent nommer un président parmi eux.
- b) **Secrétaire et procès-verbaux** - Le secrétaire de la Société, ou son délégataire ou quelque autre personne à la demande du comité d'audit, est secrétaire des réunions du comité d'audit. Le secrétaire de la Société tient et conserve les procès-verbaux des réunions du comité d'audit et les soumet ultérieurement à l'approbation du comité d'audit.
- c) **Quorum** - Une majorité des membres du comité d'audit constituent un quorum.
- d) **Accès aux membres de la direction et à des conseillers externes** - Le comité d'audit a libre accès aux membres de la direction et aux membres du personnel de la Société ainsi qu'aux livres et aux registres de la Société, et peut de temps à autre tenir des réunions extraordinaires ou des réunions régulières, ou une partie des réunions régulières, avec l'auditeur, le chef de la direction financière, le chef de la direction ou le président du Conseil. Le comité d'audit est habilité à retenir les services de conseillers externes, notamment juridiques, et est habilité à fixer et à payer la rémunération de ces conseillers, conformément à la réglementation des ACVM. La Société fournit les fonds nécessaires, selon les besoins établis par le comité d'audit, pour payer la prestation des services de ces conseillers.
- e) **Réunions en l'absence de la direction** - Le comité d'audit tient des réunions extraordinaires ou régulières, ou des parties des réunions régulières desquelles les membres de la direction sont exclus. Le comité d'audit tient au moins une fois par année une réunion avec l'auditeur externe de laquelle les membres de la direction sont exclus.

4. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le comité d'audit est investi des fonctions et des responsabilités indiquées ci-après et des autres fonctions que le Conseil peut lui déléguer expressément et que le Conseil est autorisé à lui déléguer en vertu de la législation et de la réglementation applicables. En plus de ces fonctions et responsabilités, le comité d'audit exerce les fonctions d'un comité d'audit prévues par les exigences applicables.

- a) **Rapports financiers**
 - i. **Généralités** - Le comité d'audit est chargé de la vérification de l'intégrité des états financiers et de l'information financière de la Société. La direction est chargée de l'établissement, de la présentation et de l'intégrité des états financiers et de l'information financière de la Société et du caractère adéquat des principes comptables et des politiques de communication de l'information qu'utilise la Société. L'auditeur est chargé de l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société et de la lecture des états financiers intermédiaires non audités de la Société.
 - ii. **Examen des rapports financiers annuels** - Le comité d'audit examine les états financiers

audités consolidés annuels de la Société, le rapport de l'auditeur sur ceux-ci et le rapport de gestion connexe de la Société (le « rapport de gestion »). Une fois son examen terminé, s'il le juge à propos, le comité d'audit approuve et recommande à l'approbation du Conseil les états financiers annuels et le rapport de gestion correspondant.

iii. **Examen des rapports financiers intermédiaires** - Le comité d'audit examine les états financiers consolidés intermédiaires de la Société et le rapport de gestion correspondant. Une fois son examen terminé, s'il le juge à propos, le comité d'audit approuve et recommande à l'approbation du Conseil les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe.

iv. **Considérations d'examen** - Dans le cadre de son examen des états financiers annuels, le comité d'audit :

- Rencontre la direction et l'auditeur pour discuter des états financiers et du rapport de gestion;
- Examine l'information présentée dans les états financiers;
- Examine le rapport d'audit et les autres commentaires de l'auditeur;
- Discute avec la direction, l'auditeur et les conseillers juridiques, au besoin, de toute instance ou autre éventualité pouvant avoir un effet défavorable important sur les états financiers;
- Examine les questions de comptabilité critiques et autres estimations et appréciations importantes sous-jacentes aux états financiers présentés par la direction;
- Examine les effets importants des mesures réglementaires en matière de comptabilité et des structures hors bilan sur les états financiers présentés par la direction;
- Examine les changements importants apportés aux méthodes et pratiques comptables et leurs répercussions sur les états financiers présentés par la direction;
- Examine le rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- Examine les facteurs que la direction considère comme des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs;
- Examine les résultats de la politique relative à la procédure de traitement des plaintes (politique relative à la dénonciation) du comité d'audit de la Société; et
- Examine toute autre question relative aux états financiers portée à son attention par l'auditeur ou la direction, ou qui doit être communiquée au comité d'audit aux termes des méthodes comptables, des normes d'audit ou des exigences applicables.

v. **Approbation d'autres informations financières** - Le comité d'audit examine et s'il le juge à propos, approuve et recommande à l'approbation du Conseil l'information financière présentée dans un prospectus ou dans quelque autre document de placement de titres de la Société, les communiqués de presse dans lesquels sont publiés des résultats financiers de la Société ou toute autre information financière importante, y compris les indications financières publiées par des analystes d'agences de notation ou par ailleurs diffusées dans le public.

b) **Auditeur**

i. **Généralités** - Le comité d'audit est chargé de la surveillance du travail de l'auditeur, y compris le travail de l'auditeur dans le cadre de l'établissement et de la publication

- d'un rapport d'audit, de l'exécution d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation ou d'autres travaux connexes.
- ii. **Nomination et rémunération** - Le comité d'audit examine les candidatures d'auditeurs, choisit un auditeur et en recommande la nomination à l'approbation des actionnaires. Le comité d'audit est habilité, à terme, à approuver l'ensemble des conditions et des honoraires de la mission d'audit, y compris le plan d'audit de l'auditeur.
 - iii. **Règlement des désaccords** - Le comité d'audit règle les désaccords entre la direction et l'auditeur quant aux questions d'information financière portées à son attention..
 - iv. **Discussions avec l'auditeur** - Au moins une fois par année, le comité d'audit discute avec l'auditeur des questions qu'il doit aborder avec celui-ci en vertu des normes d'audit applicables, y compris des questions dont il doit discuter en vertu du Statement on Auditing Standards 61, en sa version modifiée ou complétée, le cas échéant.
 - v. **Plan d'audit** - Au moins une fois par année, le comité d'audit examine un sommaire du plan d'audit annuel de l'auditeur. Le comité d'audit étudie et examine avec l'auditeur les modifications importantes apportées à l'étendue du plan.
 - vi. **Information intermédiaire** - Le comité d'audit examine les commentaires ou observations de l'auditeur après sa lecture des états financiers non audités intermédiaires de la Société.
 - vii. **Indépendance de l'auditeur** - Au moins une fois par année, et avant que l'auditeur ne publie son rapport sur les états financiers annuels, le comité d'audit obtient de l'auditeur une attestation écrite officielle décrivant l'ensemble de ses liens avec la Société, discute avec l'auditeur des liens ou des services divulgués pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance et obtient sa confirmation écrite à l'effet qu'il est objectif et indépendant de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à son audit des états financiers au Canada. Le comité d'audit prend les mesures nécessaires de surveillance de l'indépendance de l'auditeur.
 - viii. **Évaluation et rotation de l'associé principal** - Au moins une fois par année, le comité d'audit examine les compétences et le rendement de l'associé principal ou des associés principaux de l'auditeur. Le comité d'audit obtient de l'auditeur chaque année un rapport attestant que l'associé principal de l'auditeur n'a pas agi en cette qualité pendant plus de sept exercices de la Société et que l'équipe de mission possède collectivement l'expérience et les compétences pour exécuter un audit en bonne et due forme. Le comité d'audit obtient et examine, au moins une fois par année, un rapport décrivant l'information sur le contrôle de la qualité interne de l'auditeur et les questions soulevées lors du dernier examen de contrôle de la qualité interne.
 - ix. **Obligation d'approbation préalable des services non liés à l'audit** - Le comité d'audit approuve à l'avance les services non liés à l'audit que l'auditeur doit rendre à la Société et qu'il juge souhaitables conformément aux exigences applicables ainsi qu'aux politiques et procédures approuvées par le Conseil. Le comité d'audit peut déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Les décisions du délégataire du comité d'audit doivent être présentées à l'ensemble du comité d'audit à la réunion régulière suivante du comité d'audit.
 - x. **Approbation des politiques d'embauche** - Le comité d'audit examine et approuve les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés, des employés et des anciens associés et employés de l'actuel et ancien auditeur externe de la Société.
- c) **Contrôles internes et gestion des risques**
- i. **Généralités** - Le comité d'audit examine les systèmes de contrôles internes et de gestion des risques de la Société.

- ii. **Établissement, examen et approbation** - Le comité d'audit enjoint la direction de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes de contrôles internes appropriés conformément aux exigences applicables et aux indications, y compris un contrôle interne à l'égard de l'information financière, ainsi que d'examiner, d'évaluer et d'approuver ces procédures. Au moins une fois par année, le comité d'audit étudie et examine avec la direction et l'auditeur :
- L'efficacité ou les faiblesses ou lacunes de la conception ou de l'exécution des contrôles internes de la Société (y compris des contrôles et de la sécurité du système d'information informatisé); du cadre de contrôle global de gestion des risques de l'entreprise, y compris l'exposition aux principaux risques financiers, les principaux risques de sécurité et les risques liés à la continuité des activités; des contrôles en matière de comptabilité, de finances et d'information financière (y compris, entre autres, les contrôles sur l'information financière), des contrôles non financiers, des contrôles législatifs et réglementaires ainsi que l'effet de toute faiblesse décelée dans les contrôles internes sur les conclusions de la direction;
 - Les changements importants concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui ont été communiqués ou qui sont envisagés, y compris ceux que renferment les documents que la Société dépose régulièrement aux termes de la réglementation;
 - Les questions importantes soulevées dans le cadre d'une demande de renseignements ou d'une enquête des autorités de réglementation de la Société;
 - Le programme de prévention et de détection de la fraude de la Société, y compris les défaillances des contrôles internes susceptibles de compromettre l'intégrité de l'information financière ou d'exposer la Société à d'autres pertes importantes liées à la fraude interne ou externe, et l'ampleur de ces pertes et des mesures disciplinaires prises en cas de fraude à l'encontre de la direction ou d'autres employés qui exercent un rôle significatif en matière d'information financière; et
 - Les questions importantes connexes et les recommandations de l'auditeur accompagnées des réponses qu'y a apportées la direction, y compris le calendrier de mise en œuvre des recommandations visant à corriger les faiblesses des contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information.
- iii. **Conformité aux exigences législatives et réglementaires** - Le comité d'audit examine les rapports du secrétaire de la Société et d'autres membres de la direction sur des questions juridiques ou de conformité, notamment sur les instances en cours ou imminentes susceptibles d'avoir une incidence importante sur la Société, l'efficacité des politiques en matière de conformité de la Société et les communications importantes reçues des autorités de réglementation. Le comité d'audit examine l'évaluation et les déclarations de la direction se rapportant au respect d'exigences applicables particulières et les plans de la direction visant à remédier à toute lacune identifiée.
- iv. **Traitement des plaintes par le comité d'audit** - Le comité d'audit établit une procédure pour a) la réception, la retenue et le traitement des plaintes que la Société reçoit à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de questions d'audit; et b) la soumission anonyme et confidentielle par les employés de la Société de préoccupations concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit. Le comité d'audit examine les plaintes ou préoccupations reçues et, s'il détermine que la question mérite une enquête plus approfondie, il enjoint au président du comité d'audit de retenir les services de conseillers externes, au besoin

ou s'il le juge souhaitable, pour mener une enquête sur la question, et il travaille avec la direction et le chef du contentieux à une résolution acceptable de la question.

- v. **Information fournie par le comité d'audit** - Le comité d'audit prépare, examine et approuve l'information qu'il est tenu de présenter en vertu des exigences applicables dans les documents d'information de la Société.
- vi. **Délégation** - Le comité d'audit peut, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, déléguer à un sous-comité, s'il le juge approprié, l'examen d'une question qui relève de sa compétence.

d) **Politique et gouvernance des risques liés à l'intelligence artificielle (IA)**

- i. **Généralités** - Le comité d'audit supervise le cadre de gouvernance de la Société en matière d'intelligence artificielle et de technologies connexes. Cela comprend ce qui suit :
- ii. **Examen et approbation de la politique** - Approuver et examiner périodiquement la politique d'IA de la Société afin d'en assurer la conformité aux lois applicables, aux normes éthiques et aux pratiques exemplaires du secteur.
- iii. **Surveillance des risques** - Évaluer l'appréciation par la direction des risques liés à l'IA, notamment la protection des données, la cybersécurité, la conformité réglementaire et les incidences opérationnelles.
- iv. **Suivi et reddition de comptes** - Exiger de la direction qu'elle rende compte régulièrement de la mise en œuvre de l'IA, des mesures d'atténuation des risques et du respect de la politique d'IA approuvée.
- v. **Intégration aux contrôles internes** - Confirmer que les systèmes d'IA sont assujettis à des contrôles internes et à des mécanismes d'audit appropriés afin de préserver l'intégrité financière et la résilience opérationnelle.
- vi. **Conseils externes** - Au besoin, retenir les services de conseillers externes possédant une expertise en gouvernance de l'IA pour aider à s'acquitter de ces responsabilités.

5. REDDITION DE COMPTES AU CONSEIL

Le président rend compte au Conseil, conformément aux exigences applicables ou si le comité d'audit le juge nécessaire ou à la demande du Conseil, des questions soulevées aux réunions du comité d'audit et, s'il y a lieu, présente à l'approbation du Conseil les recommandations du comité d'audit.

6. GÉNÉRALITÉS

Le comité d'audit, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, a le pouvoir additionnel d'exercer, comme il peut le juger raisonnablement nécessaire ou souhaitable, ses pouvoirs et fonctions aux termes du présent mandat.

7. VALIDITÉ DE LA CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil a examiné et approuvé la présente charte le 29 juin 2026.



Tecsyst Inc.
1801, avenue McGill College
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 2N4
Canada
Tél. : (800) 922-8649
(514) 866-0001
Téléc. : (450) 688-3288

www.tecsyst.com

Droit d'auteur © Tecsyst Inc. 2026

Tous les noms, marques de commerce, produits et services mentionnés sont des marques de commerce déposées ou non déposées de leurs propriétaires respectifs.